

Bulletin mensuel

de l'Observatoire national de la délinquance
et des réponses pénales

Criminalité et délinquance enregistrées en mai 2011

La volonté de connaître la réalité des phénomènes de criminalité et de délinquance se heurte à la difficulté d'en mesurer la fréquence. Des questions qui peuvent paraître simples ne trouvent souvent pas de réponses directes. Cela peut conduire à une confusion entre l'information limitée dont on dispose et l'information exhaustive qu'on aimerait avoir.

On peut illustrer ces constats généraux en citant l'exemple du dénombrement des voitures brûlées qui a récemment fait l'objet, en janvier 2011, d'un article¹ de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Les données qui existent à ce sujet, soit plus précisément sur les incendies volontaires de véhicules, fournissent un faisceau d'informations de natures diverses, dont aucune ne correspond précisément à ce qu'on cherchait initialement.

Or, ce décalage qui existe entre ce qu'on voudrait savoir à propos des phénomènes de délinquances et ce que l'on peut effectivement en dire, peut conduire à une exploitation inappropriée des statistiques. Cela se produit notamment lorsque l'on commente les chiffres sur la délinquance enregistrée qui composent les bulletins mensuels de l'ONDRP. Une variation à la hausse ou à la baisse des faits constatés par la police et la gendarmerie en matière de vols, de violences ou d'escroqueries, ne doit jamais être confondue avec celles des faits commis de ces différents types d'infractions.

Les faits constatés sont, par définition et hors fausses déclarations, la partie des faits commis qui est portée à la connaissance de la police et de la gendarmerie, sous forme de plaintes de victimes ou à l'initiative des services.

Pour certaines atteintes, comme les vols ou les violences, une interrogation directe d'un échantillon de la population dans le cadre d'une enquête statistique, dite de victimation, peut permettre d'estimer la proportion d'actes qui sont suivis d'une plainte, que l'on appelle le taux de plainte. Son niveau peut dépasser 90 % pour les vols de voiture (hors tentative) ou être inférieur à 10 %, comme pour les violences sexuelles. Il renseigne sur la part des atteintes subies qui font l'objet d'une plainte, et sur la part de celles qui ne figurent pas dans les statistiques des faits constatés.

Désormais, le premier tableau du bulletin mensuel de l'ONDRP est un rappel des niveaux des taux de plainte tels qu'ils ont pu être mesurés dans les enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Cela permet de mettre en perspective les données numériques sur les faits constatés qui suivent ce tableau, du moins pour les atteintes aux personnes (violences physiques ou sexuelles, menaces) et aux biens (vols, tentatives de vols et actes de vandalisme) abordées dans l'enquête nationale de victimation.

Cette enquête, par son caractère annuel et la taille de son échantillon, est la pierre angulaire du système d'information statistique de l'ONDRP. Elle apporte notamment une réponse à de nombreuses interrogations qui s'expriment régulièrement sur la saisie des faits constatés. Elles concernent en particulier les pratiques d'enregistrement des plaintes.

••• (1) Voir <http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/focus/focus-5.pdf>

L'observatoire a encore récemment été interpellé sur la qualité des statistiques sur les faits constatés, aux motifs que – certaines victimes sont dissuadées de porter plainte – des faits sont enregistrés à un index différent de celui correspondant à leur nature (une tentative de cambriolage enregistrée comme une destruction, dégradation légère) ou que le calendrier de collecte est réduit en fin de mois ou d'année.

L'ONDRP n'a pas la responsabilité de superviser ou de contrôler les pratiques de saisie. Cette tâche incombe à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui gère l'application commune à la police et la gendarmerie permettant l'enregistrement des faits constatés (l'« état 4001 ») ou aux inspections générales. En revanche, en tant qu'utilisateur des données, il est de son devoir de s'assurer de leur qualité, en sollicitant la DCPJ lorsque cela apparaît nécessaire ou en utilisant toutes les informations qui lui sont communiquées sur les pratiques de saisie.

C'est pourquoi depuis janvier 2010, la présentation des statistiques sur les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières diffère de celle des deux autres indicateurs de l'ONDRP (les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique). L'observatoire a en effet appris début 2010 qu'à la suite d'initiatives locales, les plaintes pour escroqueries à la carte bancaire sans dépossession matérielle avaient connu une modification de leurs règles d'enregistrement. En fonction des informations alors en sa possession et qui ont été confirmées les mois suivants, l'observatoire a modifié la présentation des statistiques de son 3^e indicateur ².

Pour toutes les pratiques qui seraient en contradiction avec les principes généraux d'enregistrement des plaintes et dont l'observatoire n'aurait pas eu connaissance, la possibilité de mener des comparaisons en tendance entre les nombres de faits constatés et les estimations des nombres d'atteintes déclarés dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » permet d'en limiter les conséquences, voire d'en infirmer ou d'en déceler l'existence.

On procède à cette comparaison une fois par an, lorsque les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » de l'année en cours et portant, entre autres, sur les atteintes subies l'année précédente, sont transmis par l'INSEE à l'ONDRP. Pour l'année 2010, dont les statistiques sur les faits constatés ont été diffusées par l'observatoire en janvier 2011, la comparaison sera publiée dans le rapport annuel à paraître en novembre 2011. Dans l'attente de ses conclusions, l'observatoire propose au lecteur du bulletin mensuel de retrouver dans un chapitre de synthèse, celles de la précédente comparaison publiée en novembre 2010 ³ sur la période 2006-2009.

Selon le type d'atteintes, on obtient des variations convergentes, divergentes ou difficilement comparables, en raison tout particulièrement de l'absence de statistiques sur les contraventions de 4^e et 5^e classe enregistrées par la police nationale.

L'observatoire consacre une part importante de son activité à la pédagogie sur les questions méthodologiques. Cela lui permet de rappeler les limites des statistiques qu'il diffuse afin d'éviter qu'elles ne suscitent de contresens.

Alain BAUER,
Professeur de criminologie au CNAM
Président du conseil d'orientation de l'ONDRP

••• (2) Voir <http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/Bulletinannuel/bulletin-annuel-2010.pdf>

(3) Voir <http://www.inhesj.fr/?q=content/rapport-2010>

RAPPEL SUR LES TAUX DE PLAINTE MESURÉS DANS LES ENQUÊTES « CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ »

Tableau 1 : Répartition des atteintes faisant l'objet de questions de victimation dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » selon l'estimation de leur taux de plainte déduite des réponses des ménages, des personnes de 14 ans et plus ou des personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes.

Taux de plainte* moyen sur la période d'étude* des atteintes	Atteintes dont les ménages se sont déclarés victimes	Atteintes dont les personnes de 14 ans et plus se sont déclarées victimes	Atteintes dont les personnes de 18 à 75 ans se sont déclarées victimes
De 90 % à 100 %	Vols de voiture (hors tentative)		
De 80 % à moins de 90 %	Cambriolages de la résidence principale (hors tentatives)		
De 70 % à moins de 80 %			
De 60 % à moins de 70 %			
De 50 % à moins de 60 %	Vols ou tentatives de vol de deux-roues à moteur	Vols personnels avec violences ou menaces (hors tentative)	
De 40 % à moins de 50 %			
De 30 % à moins de 40 %	Tentatives de vol de voiture Tentatives de cambriolage de la résidence principale Vols ou tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture	Vols personnels sans violence ni menace (hors tentative)	
De 20 % à moins de 30 %	Vols sans effraction dans la résidence principale et vols liés à une autre résidence	Violences physiques hors ménage	
De 10 % à moins de 20 %	Actes de vandalisme contre la voiture Vols ou tentatives de vol de vélos Actes de vandalisme contre la résidence principale		
Moins de 10 %		Menaces Tentatives de vol personnel	Violences sexuelles hors ménage Violences physiques ou sexuelles intra ménage

Champ : « Ménage s », « 14 ans et plus » ou « 18 à 75 ans ».

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité », 2007 à 2010 INSEE.

* Le calcul du taux de plainte varie en fonction de la nature de l'atteinte. Pour les atteintes aux biens des ménages et les vols personnels, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé d'atteintes suivies d'une plainte à celui du total des atteintes déclarées par les ménages ou les personnes de 14 ans et plus. Pour les atteintes aux personnes hors ménage, les violences physiques ou les menaces hors vol sur personnes de 14 ans et les violences sexuelles sur personnes de 18 à 75 ans, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé de victimes ayant porté plainte pour l'atteinte la plus récente à leur nombre total. Pour les violences physiques ou sexuelles intra ménage, le taux de plainte est obtenu en rapportant le nombre estimé de victimes ayant porté plainte pour l'une au moins des atteintes déclarées à leur nombre total. On considère que chacun des modes de calcul fournit une estimation de l'ordre de grandeur de la fréquence de la plainte.

** La période de temps au cours de laquelle le taux de plainte moyen est calculé varie en fonction de l'atteinte. Pour la plupart d'entre elles, il s'agit des années 2006, 2007, 2008 ou 2009. Pour les actes de vandalisme, le taux de plainte est calculé pour des atteintes subies en 2007, 2008 ou 2009. Pour les violences sexuelles hors ménage, il s'agit de 2008 et 2009.

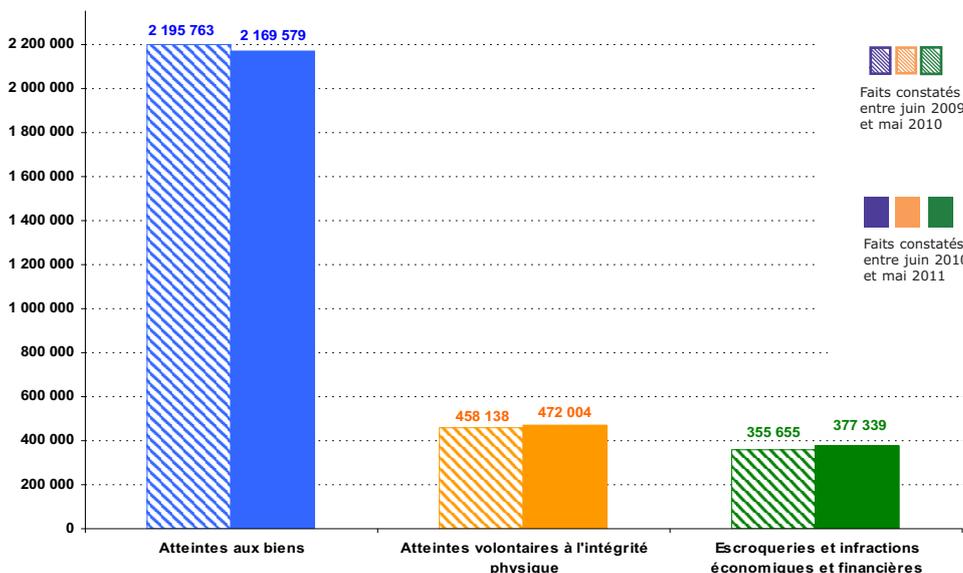
Le bulletin mensuel sur la délinquance enregistrée de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) présente les statistiques sur les crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie sur 12 mois glissants. Cela consiste à comparer les données sur les 12 derniers mois disponibles à celles des 12 mois précédents. Dans le présent bulletin, il s'agit de comparer les faits constatés enregistrés lors de la période allant de juin 2010 à mai 2011 à ceux qui l'ont été de juin 2009 à mai 2010.

Un certain nombre de faits constatés ne peuvent être comptabilisés qu'en fin de semestre. Les données mensuelles sont donc provisoires. L'ONDRP les corrige a posteriori afin de tenir compte du décalage qui existe avec les données définitives connues selon une méthodologie introduite en février 2007 (voir le complément au bulletin mensuel publié à l'époque⁴). Cette correction concerne les mois appartenant à un semestre échu, car, pour réviser les données mensuelles, il faut disposer des données définitives.

Les statistiques des mois du semestre en cours, celles des mois de janvier à mai 2011 pour le présent bulletin, sont intégrées sans correction. Elles seront révisées le mois prochain lorsque les données définitives du premier semestre 2011 seront disponibles. La révision, dont la plus récente, portant sur le second semestre 2010, a été présentée dans le bulletin mensuel publié en janvier 2011⁵, s'accompagne toujours d'une vérification de la précision des données publiées en cours de semestre, qui n'étaient alors que partiellement révisées.

À ce propos, on rappelle que les bulletins précédents la révision, ceux publiés en juin (le présent bulletin) et en décembre, comporte des données sur 12 mois dont les 5 derniers (janvier à mai ou juillet à novembre) sont disponibles regroupent des données provisoires. Ce sont les bulletins où ce nombre est le plus élevé, ce qui signifie que les taux présentés ci-après sont potentiellement un peu moins précis que ceux publiés lors des 4 premiers bulletins du semestre.

Graphique 1a : Les faits constatés d'atteintes aux biens, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, et les escroqueries et infractions économiques et financières lors des deux dernières périodes de 12 mois disponibles.



Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP

Note de lecture : les dernières données mensuelles extraites de l'état 4001, l'outil d'enregistrement des crimes et délits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, sont celles du mois de mai 2011. Elles forment avec les données mensuelles de juin 2010 à avril 2011, la dernière série de 12 mois consécutifs. L'évolution des différents indicateurs de l'ONDRP se mesure en comparant les faits constatés au cours de ces 12 derniers mois disponibles avec les 12 mois précédents (ceux allant de juin 2009 à mai 2010).

En mai 2011, en comparant les faits constatés sur 12 mois en France métropolitaine, il apparaît que le nombre d'atteintes aux biens enregistrées est en baisse de 1,2 % (soit - 26 185 faits constatés), que les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 3 % (soit + 13 866 faits constatés) et que les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse de 6,1 % (soit + 21 684 faits constatés).

Depuis plusieurs mois, l'interprétation des taux de variation est rendue difficile en raison de perturbations liées en premier lieu au fonctionnement de l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers.

••• (4) http://www.inhesj.fr/fichiers/archives/ond_Bulletinmensuel_fev07_complementmetho.pdf

(5) <http://www.inhesj.org/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/BM%20Janvier%202011.pdf>

L'un des trois indicateurs statistiques de l'Observatoire national de délinquance et des réponses pénales (ONDRP), celui regroupant les escroqueries et infractions économiques et financières, est toujours fortement perturbé par les incertitudes sur la façon dont certaines escroqueries sont enregistrées (*les usages frauduleux de carte bancaire, lorsque celle-ci est toujours en possession de la victime dont le compte a été débité*).

Pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique, l'observatoire peut à nouveau mettre en perspective les taux de variation sur 12 mois glissants avec ceux des mois précédents, en dehors des mois dits atypiques.

Le terme « atypique » désigne, selon les hypothèses de l'ONDRP, les mois dont la saisie a été réduite par rapport à sa durée théorique. Ces mois provoquent des effets artificiels d'exagération ou d'atténuation des évolutions du nombre de faits constatés (voir bulletins mensuels précédents).

Entre juin 2010 et mai 2011, environ 2 170 000 atteintes aux biens ont été enregistrées par la police et la gendarmerie. Ce nombre poursuit sa baisse mais à un rythme qui s'est ralenti au cours des six derniers mois. En novembre 2011, les faits constatés d'atteintes aux biens diminuaient de 2,5 % sur 12 mois. Ce taux a depuis été divisé par 2.

Ce ralentissement n'a pas concerné toutes les atteintes aux biens puisque le nombre de vols liés aux véhicules à moteur enregistrés a vu sa baisse s'accroître : au cours des 12 derniers mois, il a varié de - 6,8 % (*soit - 41 893 faits constatés*) à comparer à - 5,5 % sur 12 mois en novembre 2010.

Pour les faits de destructions ou dégradations, la baisse est un peu moins forte en mai mais demeure à un niveau qui peut être considéré comme élevé : - 6,9 % sur 12 mois (*soit - 26 812 faits constatés*). En novembre, ce taux dépassait - 8 % sur 12 mois.

Ce sont les évolutions observées en matière de cambriolages de la résidence principale et de vols personnels, avec ou sans violences, qui expliquent le ralentissement de la baisse des atteintes aux biens enregistrées. Pour ces 2 catégories de vols, le nombre des faits constatés s'accroît.

Celui des cambriolages de locaux d'habitations principales s'est élevé de plus de 20 000 faits constatés au cours des 12 derniers mois, soit + 12,6 %. Il atteint près de 183 000. L'augmentation de ces faits de cambriolages de locaux d'habitations principales s'accroît depuis novembre 2010 : elle se situait alors à + 2,3 % sur 12 mois.

Pour les vols personnels, les principales hausses concernent des infractions qui se sont déroulées dans des lieux publics : + 4,2 % sur 12 mois (*soit + 12 964 faits constatés*) pour les vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics enregistrés et + 11 % sur 12 mois (*soit + 5 049 faits constatés*) pour les vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique et autre lieu public.

À propos des vols avec violences enregistrés, il apparaît que les tendances diffèrent selon le type d'arme utilisé : si dans leur ensemble, les faits de vols violents sans arme se sont accrus de 8,3 % (*soit + 8 260 faits constatés*), ceux de vols à main armée, avec arme à feu réelle ou factice, diminuent de 9,8 % (*soit - 640 faits constatés*) et ceux de vols avec armes blanches, y compris avec un objet utilisé comme une arme ou « arme par destination », varient peu (+ 0,3 %, *soit + 31 faits constatés*).

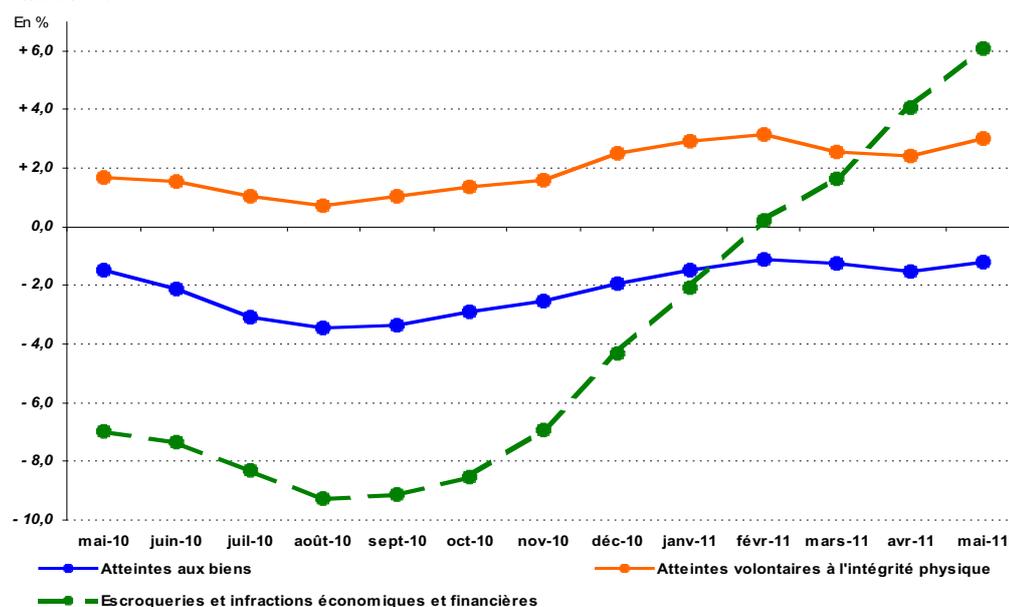
Les évolutions des nombres de faits constatés de vols ou de destructions, dégradations lorsqu'ils visent des biens des ménages ou des personnes physiques peuvent être comparées à celles qu'on mesure grâce au dispositif d'enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP. Pour la période 2006-2009, une synthèse de la comparaison publiée en novembre 2010 est proposée dans un chapitre du présent bulletin. Pour l'année 2010, elle sera conduite lorsque les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011 portant sur les atteintes subies en 2010 seront disponibles, et ce en vue d'une diffusion en novembre 2011 dans le prochain rapport annuel de l'ONDRP.

Le nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique a dépassé le seuil des 470 000 faits constatés au cours des 12 derniers mois. Environ 472 000 de ces faits de violences physiques, sexuelles ou de menaces ont été enregistrés par la police et la gendarmerie entre juin 2010 et mai 2011.

Leur taux d'accroissement sur 12 mois est passé de + 1,6 % en novembre 2010 à + 3 % en mai 2011. Au cours de ces 6 mois, les différents types de violences et menaces ont contribué à cette accentuation de la hausse, qui en volume est proche de + 14 000 faits constatés.

Ce sont les faits de violences physiques crapuleuses, soit les vols violents déjà évoqués et les infractions connexes, qui expliquent à plus de 55 % cet accroissement. Leur nombre s'est élevé de

Graphique 1b : Les variations sur 12 mois glissants des faits constatés d'atteintes aux biens, d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, et les escroqueries et infractions économiques et financières de mai 2010 à mai 2011.



Source : état 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP.

Note de lecture : au cours de l'année 2009, sans doute au milieu du second semestre, d'après les informations dont dispose l'ONDRP, la façon d'enregistrer les escroqueries et les falsifications et usages de carte bancaire a changé de telle sorte les faits constatés depuis la fin 2009 ne l'ont pas été dans les mêmes conditions que précédemment. La courbe relative au 3^e indicateur de l'ONDRP, les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières, composés pour plus des 2/3 d'escroqueries et de falsifications et usages de carte bancaires, apparaît en pointillé afin de souligner que la comparaison dans le temps du taux de variation sur 12 mois glissants est perturbée. L'ONDRP signale ce qu'il considère comme une rupture statistique dans les pratiques de saisie chaque mois depuis février 2010. Tant les fortes baisses des taux de variations sur 12 mois glissants qui ont été observées la majeure partie de 2010, que les hausses qui les ont suivies sont vraisemblablement liées au changement intervenu fin 2009 puis à un retour progressif à la situation antérieure.

6,7 % sur 12 mois. La hausse s'établit à 3,6 % pour les menaces et chantages (soit + 2 896 faits constatés) et à + 1,4 % pour les violences physiques non crapuleuses ⁶ (soit + 3 290 faits constatés). Les faits de violences sexuelles sont quant à eux stables sur 12 mois (+ 0,1 %, soit + 15 faits constatés).

Il y a 6 mois, la hausse des faits de menaces et chantages était deux fois moins élevée (+ 1,6 % sur 12 mois), les faits de violences physiques non crapuleuses étaient presque invariants (- 0,1 % sur 12 mois) et les faits de violences sexuelles étaient en baisse (- 1,5 % sur 12 mois).

Parmi les violences physiques non crapuleuses enregistrées, celles pour coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus ont connu une hausse de moins de 1 % (soit + 1 545 faits constatés). Elle s'affiche à + 2,7 % pour les faits de violences à dépositaires de l'autorité (soit + 713 faits constatés) et à + 5,3 % pour les faits de violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (soit + 881 faits constatés). Ces derniers comprennent les violences physiques sur moins de 15 ans mais aussi des infractions d'autres natures comme les abandons d'enfant.

Lorsqu'on considère les homicides et tentatives d'homicide dans leur ensemble, ceux ayant un motif crapuleux (homicides pour voler ou règlements de compte) et les autres, on obtient, pour les 12 derniers mois, un total de près de 1 800 faits constatés dont 702 homicides et 1 094 tentatives. Par rapport aux 12 mois précédents, ces nombres sont en hausse : + 6,4 % pour les homicides (soit + 42 faits constatés) et + 10,7 % pour les tentatives (soit + 106 faits constatés).

•••(6) On rappelle qu'il est inapproprié de qualifier les violences physiques non crapuleuses de « violences gratuites » car si leur objet n'est pas le vol, elles ont en règle générale aux yeux de leur auteur une motivation d'une autre nature, aussi dérisoire soit-elle en comparaison des gestes violents commis (voir *Grand Angle 13, mai 2008*). Cette catégorie de violences physiques hors vol comprend notamment les violences intra familiales, les violences contre les personnes exerçant leur profession dont les dépositaires de l'autorité et toutes les violences ayant leur origine dans un conflit de la vie quotidienne (altercations entre automobiliste, bagarres du samedi soir ou autres).

Depuis un peu moins de 2 ans, les statistiques sur les faits constatés du 3^e indicateur de l'ONDRP, les escroqueries et infractions économiques et financières ne peuvent plus être présentées comme auparavant.

Jusqu'au mois de septembre 2009, selon les informations dont dispose l'ONDRP, ces faits ont été collectés dans des conditions assez homogènes dans le temps. Ils ont par la suite subi les effets d'un changement de règles d'enregistrement sur une partie du territoire, changement qui pourrait aujourd'hui être en cours d'abandon.

L'ONDRP considère comme très vraisemblable que la forte hausse actuelle soit un contre coup des fortes baisses observées jusqu'à la fin 2010. Ce contre coup traduirait un retour aux pratiques de saisies en vigueur avant octobre 2009, date supposée de leur changement.

À cette date, à la suite d'initiatives locales, des infractions de type « escroqueries à la carte bancaire » correspondant à des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » ou de « falsifications et usages de carte de crédit » n'ont plus été enregistrées comme précédemment.

Si un débit frauduleux avait eu lieu alors que le titulaire du compte bancaire était toujours en possession matérielle de sa carte bancaire, certains juristes, en s'appuyant notamment sur l'article L 133-19 du code monétaire et financier ⁷, ont alors considéré que le plaignant devait être la banque et non le titulaire du compte qui, sous réserve de remboursement, n'aurait pas à en subir le préjudice patrimonial.

En septembre 2010, alors que la comparaison des faits constatés sur 12 mois glissants était largement affectée, selon l'ONDRP, par le changement de règle d'enregistrement, les escroqueries et abus de confiance enregistrés étaient en baisse de 11,5 % (soit - 25 633 faits constatés) et les faits de falsifications et usages de carte de crédit de 13,9 % (soit - 7 272 faits constatés).

Depuis début 2011, la forte correction à la hausse des nombres de faits constatés de ces deux index est sans doute imputable en grande partie à un retour aux pratiques de saisie antérieures. Sur les 12 derniers mois, en effet, les faits constatés d'escroqueries et abus de confiance se sont accrus de 8,2 % (soit + 16 737 faits constatés) et ceux de falsifications et usages de carte de crédit sont en hausse de 7,7 % (soit + 3 650 faits constatés).

Toutes ces péripéties liées à la collecte de l'information statistique rendent impossible l'utilisation des chiffres sur les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières à des fins d'analyse. On ne peut pas, en particulier, dire si au cours des 12 derniers mois, le nombre de victimes de fraudes à la carte bancaire ayant souhaité porter plainte est stable, augmente ou baisse.

À propos des autres infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières », il apparaît que les faits constatés de falsifications et usages de chèques volés sont en baisse de 1 % sur 12 mois (soit - 582 faits constatés) et ceux d'infractions économiques et financières augmentent de 5,4 % (soit + 1 293 faits constatés).

•••(7) Il stipule entre autre que « La responsabilité du payeur n'est pas engagée si l'opération de paiement non autorisée a été effectuée en détournant, à l'insu du payeur, l'instrument de paiement ou les données qui lui sont liées. Elle n'est pas engagée non plus en cas de contrefaçon de l'instrument de paiement si, au moment de l'opération de paiement non autorisée, le payeur était en possession de son instrument ».

Police nationale
Gendarmerie nationale



EVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

mai 2011

Les indicateurs ciblés de l'évolution de la délinquance correspondant aux actions prioritaires menées par les services de police et de gendarmerie ont augmenté en mai.

Ainsi, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont encore à la hausse de + 8,01 % en mai. Les atteintes aux biens sont en hausse avec + 0,40 %. Cet indicateur se maintient cependant à la baisse avec - 1,16 % sur la période des 12 mois glissants.

Les taux d'élucidation enregistrent des tendances différentes au mois de mai 2011 : - 0,19 point d'affaires résolues pour les violences physiques crapuleuses, - 0,29 point pour les vols par effraction de locaux industriels et commerciaux, + 0,79 point pour les atteintes aux biens, - 1,39 point pour les vols par effraction de résidences principales et secondaires, + 5,77 points pour la criminalité organisée et délinquance spécialisée et - 0,45 point pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Le nombre d'infractions révélées par l'activité des services (IRAS) est en forte progression de + 12,54 % pour le cinquième mois de l'année, conformément à la mobilisation demandée par le ministre de l'intérieur à la police et à la gendarmerie.

Le nombre des personnes mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services est en hausse de + 12,22%.

Ces deux indicateurs soulignent une nouvelle fois l'engagement actif des forces de l'ordre dans la lutte contre la délinquance.



Vols
recels



Atteintes aux biens

En mai 2011 par rapport
à mai 2010 :

Taux d'élucidation :
15,43 %

- 28.921 faits élucidés contre 27.327
- 27.362 mis en cause contre 26.137



Zoom sur la lutte contre les vols avec violences sans arme à feu

La lutte contre les vols avec violence sans arme à feu sur les douze derniers mois :

Taux d'élucidation	:	12,74 %
14.858 faits élucidés	:	+ 2,60 %
18.842 mis en cause	:	+ 2,07 %

Homicides
coups et blessures, menaces
atteintes aux mœurs...
actes contre la famille et l'enfant...



Atteintes volontaires à l'intégrité physique

En mai 2011 par rapport à mai 2010



La lutte contre les violences physiques crapuleuses

La lutte contre les violences physiques crapuleuses sur les douze derniers mois :

Taux d'élucidation	:	13,95 %
17.103 faits élucidés	:	+ 0,61 %
21.949 mis en cause	:	- 0,26 %

Taux d'élucidation :
58,33 %

- 24.309 faits élucidés contre 22.681
- 22.878 mis en cause contre 21.418

Nombre d'interventions
pour différends familiaux :
→ 18.829 en mai 2011 soit + 4,84 % par
rapport à mai 2010
→ 88.780 depuis janvier 2011 soit + 4,21 %
par rapport à 2010

Escroqueries, faux
contrefaçons, banqueroute
abus de confiance
emploi d'étrangers sans titre...



Escroqueries et infractions économiques et financières

En mai 2011 par rapport
à mai 2010

Taux d'élucidation :
48,74 %

- 16.109 faits élucidés contre 15.416
- 8.742 mis en cause contre 7.928



La lutte contre les escroqueries, faux et contrefaçons

La lutte contre les escroqueries, faux et contrefaçons sur les douze derniers mois :

Taux d'élucidation	:	42,44 %
146.449 faits élucidés	:	- 3,14 %
68.745 mis en cause	:	- 2,88 %

Trafic, revente et saisies
de stupéfiants

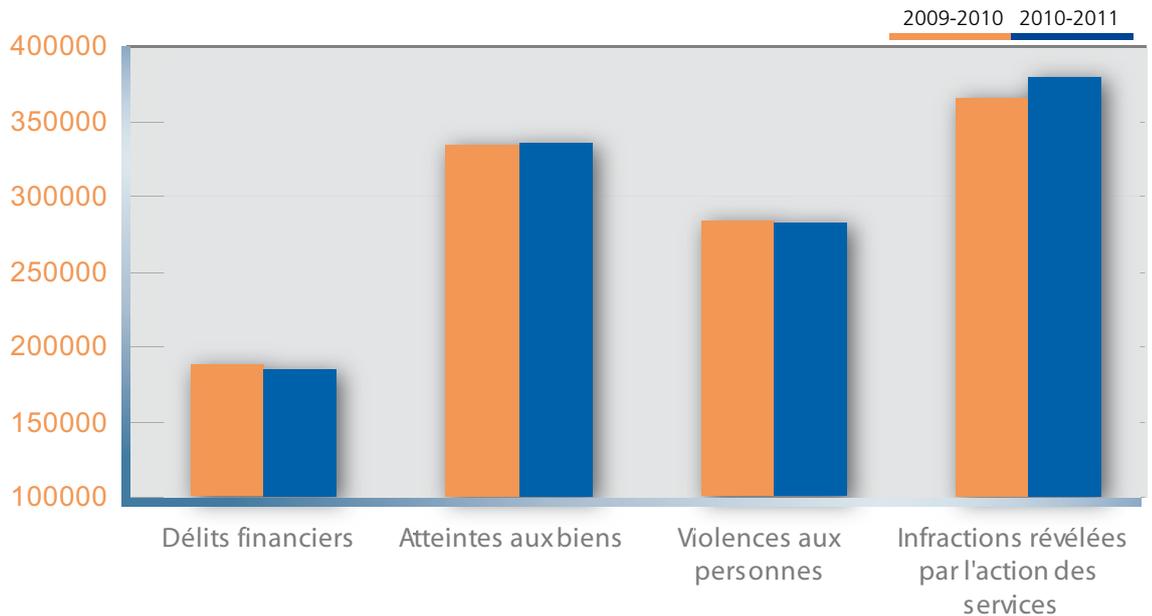


Lutte contre les stupéfiants

Depuis le début de l'année 2011 :

- 20.844 kg de cannabis saisis : - 26,67 %
- 6.337 kg de cocaïne saisis : + 435,67 %
- 12.960 mis en cause : - 5,08 %

La lutte contre la délinquance sur les 12 derniers mois
(Nombre de **CRIMES** et **DELITS ELUCIDES**)



**Nombre de représentants des forces
de l'ordre blessés dans le cadre de leur mission**

→ Au 1^{er} trimestre 2011 : 4 059 policiers et gendarmes contre 4 369 sur la même période en 2010.



Zoom sur la vidéoprotection

La vidéoprotection dans les transports en commun

Paris (75) : Le 08 mai, un individu menaçait avec un couteau un touriste italien à la station Châtelet-Halles, afin de se faire remettre son appareil photo. Des clichés étaient extraits des images de vidéoprotection de la RATP et étaient diffusés aux services de police. Le 13 mai, un équipage de policiers repérait le mis en cause et l'interpellait. Il avouait son forfait. Il a été écroué.

La vidéoprotection sur la voie publique

Amiens (80) : Le 13 mai 2011 au matin, des individus armés agressaient le gérant d'un bar et se faisait remettre la caisse. Ils prenaient la fuite avec les 7 000 € de la recette. Les policiers de la sûreté départementale de la Somme exploitaient la vidéoprotection et procédaient à une minutieuse enquête de voisinage, permettant d'identifier les deux mis en cause. A l'issue de leur garde à vue, ils étaient déférés devant le parquet et placés sous mandat de dépôt.

Chateaufort (13) : Le 06 mai 2011, six véhicules étaient volontairement incendiés par un individu. L'auteur présumé brisait la vitre et enflammait les sièges avec un chalumeau. Il était interpellé dans le temps de la flagrance grâce à l'exploitation de la vidéoprotection de la commune. A l'issue de sa garde à vue et de sa présentation au magistrat, il était incarcéré.



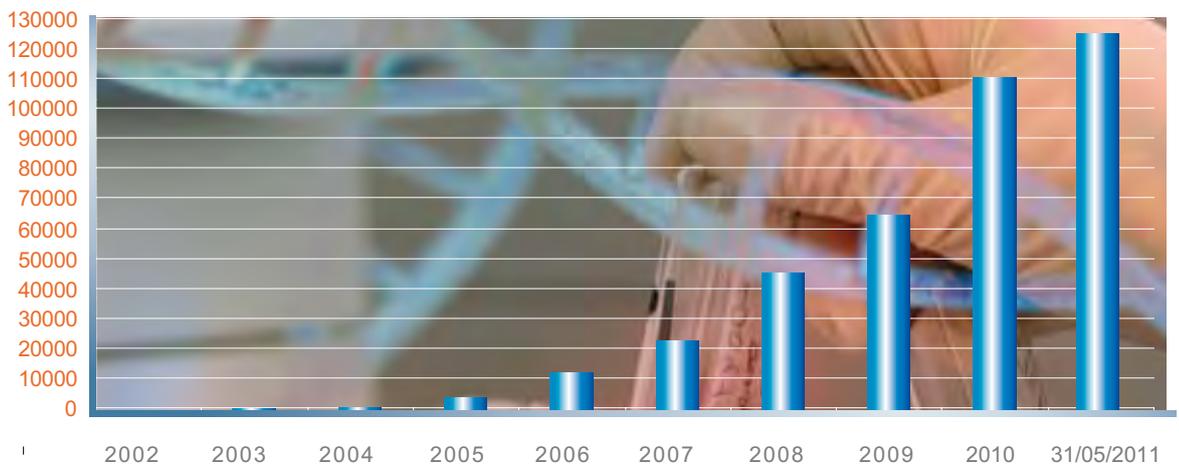
Zoom sur la police technique et scientifique (PTS)

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (F.N.A.E.G.)

En mai, 46.701 profils génétiques ont été intégrés, portant le total dans la base à 1.892.839. Parallèlement, 3.415 profils (correspondant soit à d'autres traces relevées soit à des personnes identifiées et désormais recherchées) et 1.440 affaires ont été rapprochés.

Depuis sa création, l'exploitation de la base a ainsi généré le rapprochement de 124.467 profils génétiques.

Evolution cumulée des profils rapprochés grâce au FNAEG



Illustrations :

► **Limay (78) :** Le 6 mai 2011, entre 13H30 et 14H00, une jeune fille de 14 ans était agressée par un individu qui l'entraînait dans un bois et la violait sous la menace d'une arme. L'enquête de flagrante, confiée à la BR de Mantes-la-Jolie permettait d'identifier par son ADN un individu, détenu à la maison d'arrêt de Versailles pour des faits d'agression sexuelle, en régime de semi liberté. Interpellé le 14 mai 2011, il reconnaissait les faits et était écroué.

► **Courrières (62) :** Les 3 juillet et 5 septembre 2010, deux viols étaient commis à proximité d'un magasin de bricolage, suivant un mode opératoire identique. Un homme cagoulé et ganté entraînait de force ses victimes à l'abri des regards et leur imposait une relation sexuelle sous la menace d'un couteau. Les prélèvements A.D.N. effectués sur place mettaient en évidence un génotype masculin non-identifié mais identique pour les deux affaires. Le 20 novembre 2010, une nouvelle agression était signalée sur une femme qui se trouvait dans une station-service à proximité de ce magasin. Sortie de force de son véhicule par un homme encagoulé avant d'être traînée au sol, la quinquagénaire réussissait en se débattant à prendre la fuite. Son audition

permettait aux policiers de la sûreté départementale de découvrir l'existence d'un homme avec qui elle conversait sur Internet, rapidement identifié grâce à des investigations complémentaires. L'individu était convoqué aux fins de prélèvement de son A.D.N., qui s'avérait correspondre à celui relevé précédemment. Le 2 mai 2011 à 14H35, il était interpellé à son domicile et placé en garde à vue. Entendu, il reconnaissait avoir commis les deux viols ainsi qu'un troisième, perpétré le 2 janvier 2009. Il était écroué.

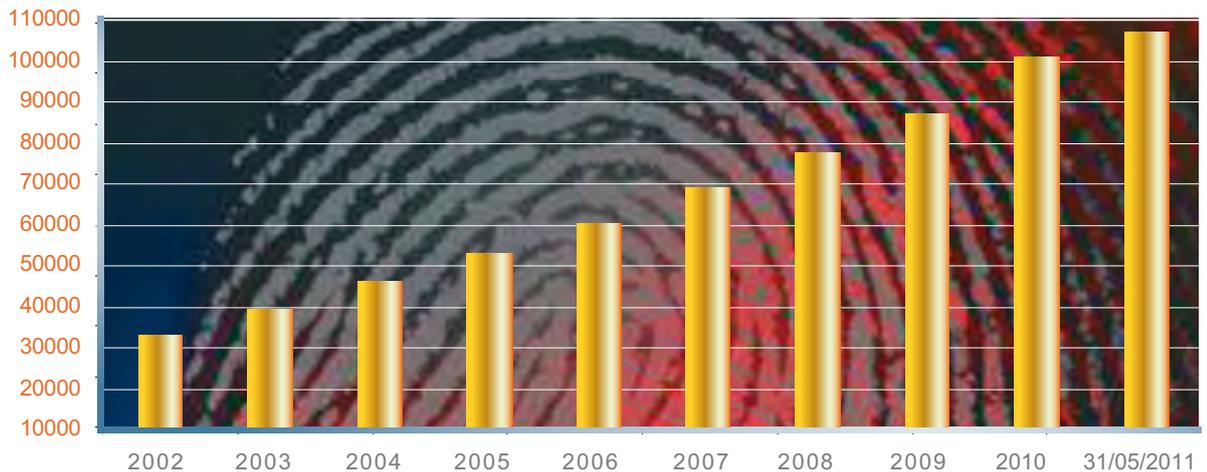
► **Evry (91) :** Le 11 mai 2011, les enquêteurs de la direction régionale de la police judiciaire de Versailles interpellait l'auteur présumé de l'homicide volontaire d'une femme de 63 ans, découverte le même jour dans son appartement. La victime était retrouvée par les sapeurs-pompiers dans son congélateur. Le suspect, sous-locataire de la victime, était identifié grâce à son ADN détecté sur un tee-shirt maculé de sang et des vêtements déchirés dans des sacs poubelle à proximité du congélateur. Il a reconnu les faits et a été écroué.

Le fichier automatisé des empreintes digitales (F.A.E.D.)

En mai, 79.631 nouvelles fiches décadactylaires ont été saisies au FAED, portant le total des individus enregistrés à plus de 3,927 millions.

Dans le même temps, les interrogations de la base ont permis de résoudre 1.538 affaires en identifiant 3.220 traces correspondant à 1.730 individus et de détecter 11.495 fausses identités.

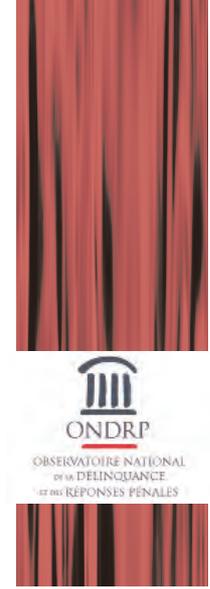
Evolution cumulée des affaires résolues grâce au FAED



Illustrations :

- **Bain-de-Bretagne (35) :** Le 5 mai 2011 à 19H30, un homme porteur d'un couteau de cuisine menaçait une employée de la station service d'un supermarché. Après avoir dérobé 340 € en numéraire il prenait la fuite dans un véhicule conduit par un complice reconnue par un témoin de la scène. L'agresseur abandonnait son couteau sur lequel les techniciens de la gendarmerie prélevaient une trace papillaire identifiée par le FAED. Le 11 mai 2011, les mis en cause étaient interpellés. Ils ont été écroués.
- **Marseille (13) :** Le 17 mai 2011, la direction interrégionale de la police judiciaire de Marseille interpellait l'auteur présumé de l'homicide volontaire d'un retraité, découvert le 4 octobre 2010, au large de Pointe, dans le secteur sud de Marseille, par un plaisancier. Le corps était ramené sur le rivage. Il avait la tête enveloppée dans un sac plastique, enserrée par du ruban adhésif. Le suspect, ex-épouse de la victime, était identifié grâce à des empreintes papillaires retrouvées sur le ruban adhésif. Elle a reconnu les faits et a été écrouée.
- **Paris (75) :** Depuis juin 2008, le service d'investigation transversale était saisi de plusieurs faits de vols. Un individu abordait ses victimes dans des bars, puis se faisait inviter chez elles. A leur domicile, il les droguait avec un puissant sédatif. Lors de leur réveil, elles découvraient que de nombreux effets personnels avaient disparu. Des traces papillaires étaient relevées sur les lieux des vols et permettaient d'identifier le mis en cause grâce au FAED. Le 22 avril, l'auteur présumé était interpellé pour des faits similaires. La perquisition de sa chambre d'hôtel amenait la découverte de nombreux objets volés. Il a été écroué.
- **Guilherand-Granges (07) :** Le 16 mai 2011 à 3H25, une requérante composait le 17 pour signaler un grand bruit émanant d'un magasin. La patrouille de police, rapidement sur place, surprenait un individu qui s'affairait sur la porte d'entrée du commerce. A l'issue d'une course-poursuite pédestre, le malfaiteur, âgé de 23 ans, était interpellé et placé en garde à vue. Les investigations menées par la C.S.P. locale permettaient de lui imputer sept autres vols, commis en mars et avril 2011, grâce à l'exploitation des traces papillaires. Le 17 mai 2011, le mis en cause était présenté devant le parquet et placé sous mandat de dépôt.

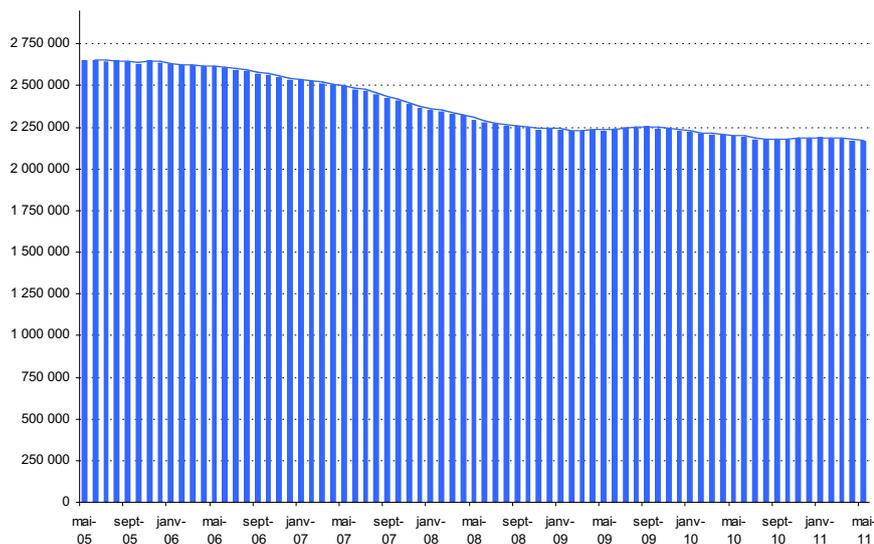
Des informations complémentaires sont accessibles sur www.inhes.interieur.gouv.fr/bulletin_mensuel-h151.html pour l'évolution de la délinquance et sur www.interieur.gouv.fr pour l'activité des services de police et de gendarmerie.



LES ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES ATTEINTES AUX BIENS DES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET DES ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

LES ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES ATTEINTES AUX BIENS

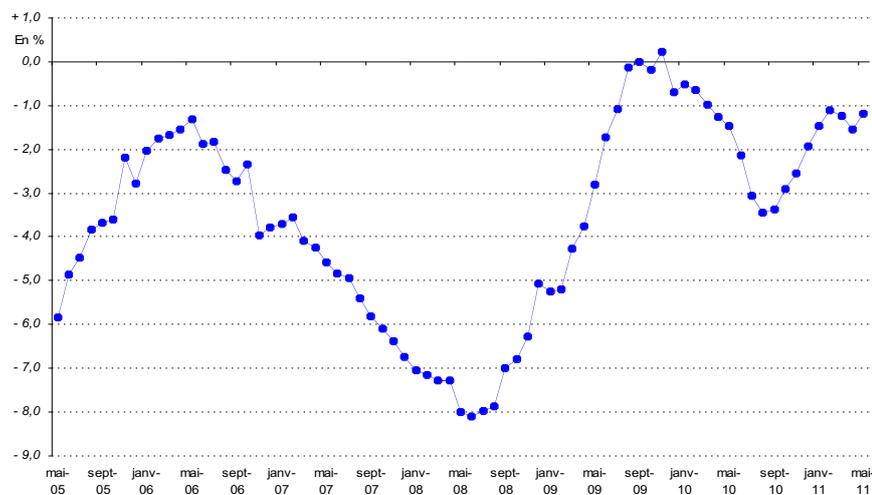
Graphique 2.a : Les faits constatés d'atteintes aux biens sur 12 mois glissants de mai 2005 à mai 2011.



Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

Note de lecture : L'échelle des graphiques 2.a, 3.a et 4.a diffère selon le total de faits constatés sur 12 mois de l'indicateur correspondant.

Graphique 2.b : Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens sur 12 mois glissants de mai 2005 à mai 2011.



Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

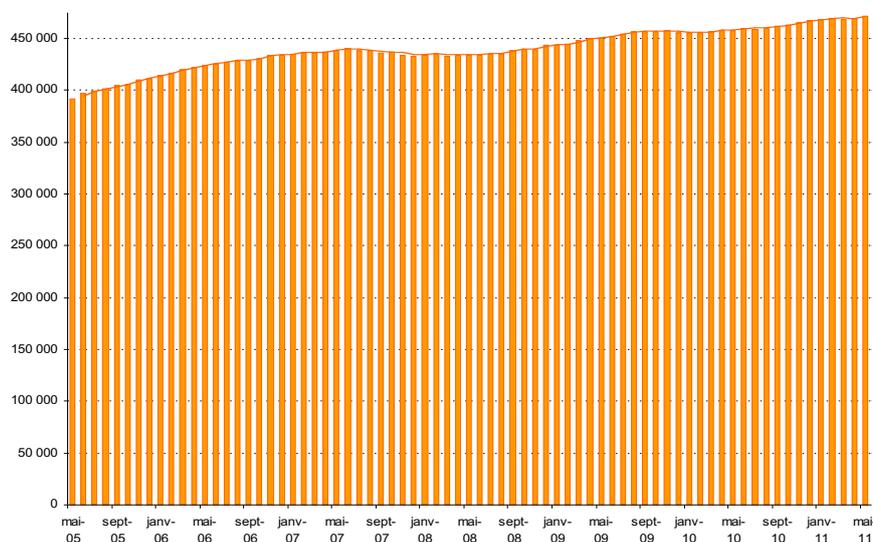
Tableau 1 : Les faits constatés d'atteintes aux biens en mai 2011 sur 12 mois glissants.

	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variations (en %)
Atteintes aux biens	2 195 763	2 169 579	- 1,2
Vols	1 804 556	1 805 183	+ 0,0
Vols sans violence	1 689 727	1 682 702	- 0,4
Dont			
Vols liés aux véhicules à moteur	615 598	573 705	- 6,8
Cambriolages	308 565	320 899	+ 4,0
Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)	588 717	604 576	+ 2,7
Vols avec violences	114 830	122 481	+ 6,7
Destructions, dégradations	391 207	364 395	- 6,9

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP.

LES ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

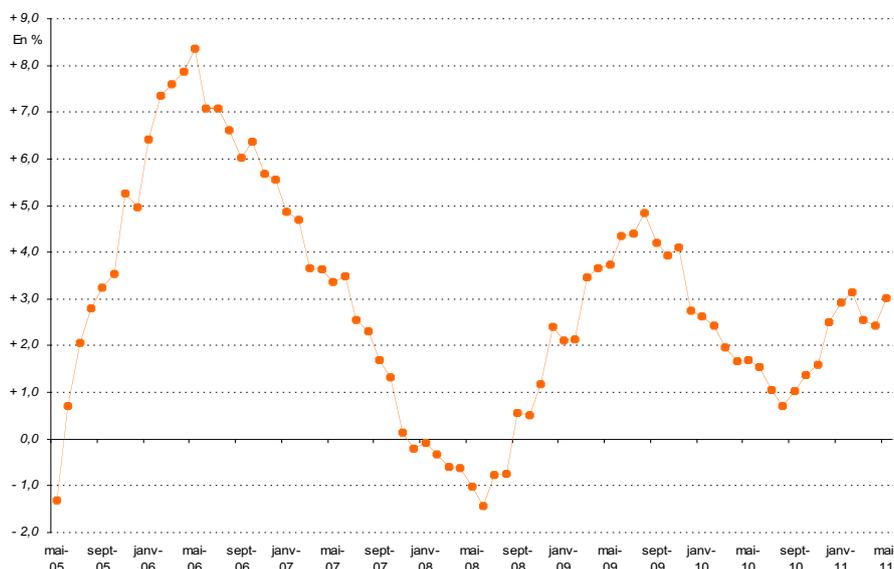
Graphique 3.a : Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sur 12 mois glissants de mai 2005 à mai 2011.



Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

Note de lecture : L'échelle des graphiques 2.a, 3.a et 4.a diffère selon le total de faits constatés sur 12 mois de l'indicateur correspondant.

Graphique 3.b : Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique sur 12 mois glissants de mai 2005 à mai 2011



Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP.

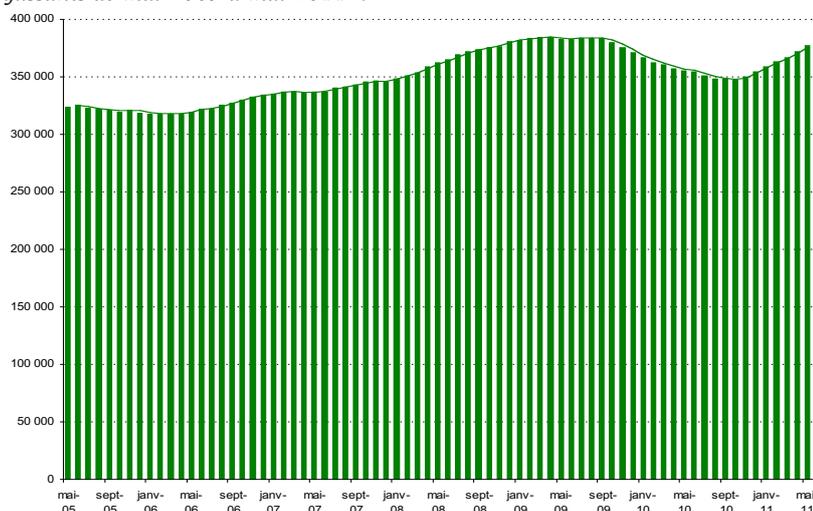
Tableau 2 : Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique en mai 2011 sur 12 mois glissants.

	Faits constatés Entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variations (en %)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	458 138	472 004	+ 3,0
Violences physiques crapuleuses	114 970	122 635	+ 6,7
Violences physiques non crapuleuses	240 306	243 596	+ 1,4
Violences sexuelles	23 189	23 203	+ 0,1
Menaces ou chantages	79 674	82 570	+ 3,6

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP

LES ÉVOLUTIONS MENSUELLES DES ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Graphique 4.a : Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières sur 12 mois glissants de mai 2005 à mai 2011*.

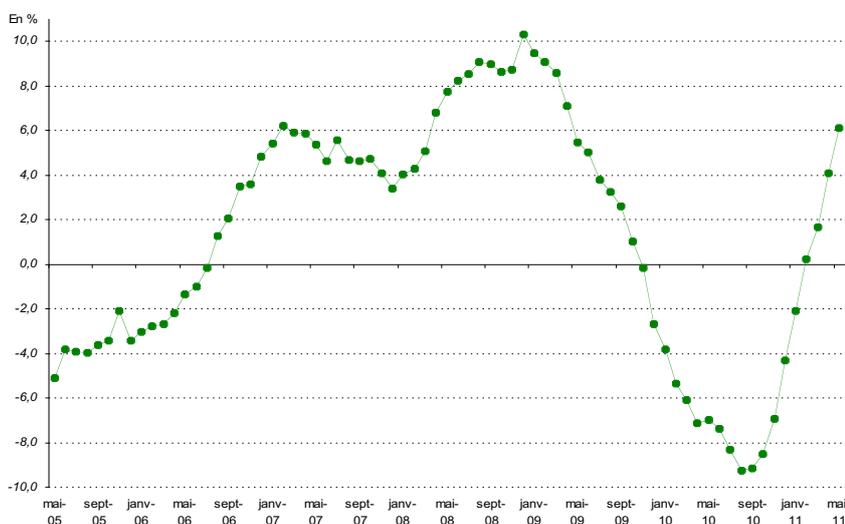


(*) Voir note graphique 1b.

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP.

Note de lecture : L'échelle des graphiques 2.a, 3.a et 4.a diffère selon le total de faits constatés sur 12 mois de l'indicateur correspondant.

Graphique 4.b : Les variations du nombre d'escroqueries et infractions économiques et financières sur 12 mois glissants d'avril 2005 à avril 2011*.



(*) Voir note graphique 1b.

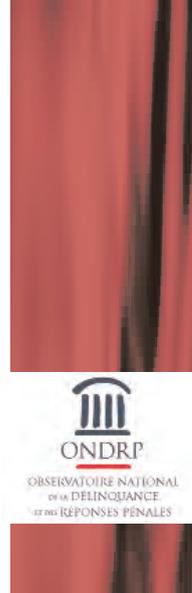
Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP.

Tableau 4 : Les escroqueries et infractions économiques et financières constatées en mai 2011 sur 12 mois glissants.

	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variation (en %)
Escroqueries et infractions économiques et financières	355 655	377 340	+ 6,1
Escroqueries et infractions assimilées	331 479	351 872	+ 6,2
<i>dont</i>			
Escroqueries et abus de confiance*	204 170	220 909	+ 8,2
Falsifications et usages de chèques volés	60 946	60 365	- 1,0
Falsifications et usages de cartes de crédit*	47 286	50 936	+ 7,7
Infractions économiques et financières	24 175	25 469	+ 5,3

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 annuel, ONDRP.

(*) Voir note graphique 1b.



PRÉSENTATION DES DONNÉES STATISTIQUES
COLLECTÉES PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE
FAISANT L'OBJET D'UNE REMONTÉE NATIONALE
DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 2009

Avvertissement : la présentation ci-dessous reprend les taux de variation annuels associés aux différentes statistiques proposées tels qu'ils ont été diffusés dans le bulletin mensuel de janvier 2011 portant sur l'année 2010. Cependant, elle n'a pas vocation à être exploitée à des fins de résultats.

Elle s'appuie sur des données collectées depuis janvier 2009. Sous réserve que le processus de collecte et la méthodologie qui l'accompagne le permettent, elles sont susceptibles à terme de constituer des indicateurs pour les formes de délinquance auxquelles elles se rapportent. Il faudra attendre d'avoir un peu plus de recul, avant de pouvoir considérer les comparaisons sur 12 mois comme stabilisées, condition nécessaire à leur commentaire en tendance.

Suite à l'intérêt suscité par les statistiques sur les infractions constatées en matière de sécurité routière, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) a sollicité la police et la gendarmerie nationales afin d'obtenir les statistiques d'activité de contrôle dont le rôle est évoqué depuis le bulletin publié en janvier dans un texte qui est repris à l'identique depuis (voir encadré ci-dessous). L'ONDRP n'a pas reçu à ce jour de réponse positive, ce qui signifie que l'interprétation des chiffres d'activité de constatations d'infractions routières ne peuvent en l'état reposer que sur des hypothèses. L'observatoire aurait souhaité disposer de ce qu'il appelle des « données de contexte » au moins à la fin du semestre, soit d'ici quelques semaines, pour mettre à jour son commentaire pour la période « juillet 2010/juin 2011 » afin d'avoir, cette fois, le moyen de mettre en rapport les chiffres des constatations à ceux des contrôles. Il va renouveler sa demande à la police et la gendarmerie nationales.

Présentation générale

La source statistique la plus adaptée à l'analyse des phénomènes de délinquance enregistrée par la police ou la gendarmerie serait une base de données anonyme ayant une vocation uniquement d'études statistiques mais comportant des informations qualitatives détaillées sur chaque procédure, chaque infraction constatée. La France ne s'est pas encore dotée d'une telle source dont, par exemple, le Canada dispose depuis 1988⁸.

Au rythme de déploiement des programmes informatiques en cours, on peut espérer que 2012 soit la première année pour laquelle chaque fait constaté par la police et la gendarmerie sera accompagné d'informations détaillées sur sa nature (infractions, mode opératoires), son déroulement (date, lieu), et ses protagonistes (profil de la victime et/ou du mis en cause et éventuellement lien entre eux).

En attendant, face à la demande de données complémentaires sur les faits constatés, les services de polices et les unités de gendarmerie ont mis en place des dispositifs permettant de répondre à certaines d'entre elles. Ainsi pour la première fois en mai 2010, l'ONDRP a reçu de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), en plus des statistiques mensuelles de l'état 4001 (voir partie principale du présent bulletin), des données sur certaines infractions à la sécurité routière, sur les violences entre bandes, les discriminations et sur la « cybercriminalité ».

La période de temps couverte par ces données comprend désormais deux années pleines, 2009 et 2010. Cela permet de diffuser des taux de variation sur un an et de les commenter (à l'exception des signalements relatifs à la « cybercriminalité »). Cependant, il faudra sans doute attendre d'avoir plus de recul avant de déterminer si ces statistiques complémentaires enregistrées peuvent former de véritables indicateurs, ou s'il est pertinent d'en suivre les évolutions mensuelles.

Pour le cas particulier des signalements à la plate-forme PHAROS de l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), l'ONDRP attend de disposer de données définitives pour 2009 et 2010, et non de données provisoires, ou d'estimations, pour aborder à nouveau le sujet.

Infractions à la sécurité routière : délits liés à la conduite en état alcoolique ou sous stupéfiant, conduite sans permis et grand excès de vitesse

Les infractions à la sécurité routière sont constatées par la police ou la gendarmerie lors de patrouilles sur le réseau routier, lors de contrôles ciblés (alcool et stupéfiants, vitesse, état du véhicule et contrôle technique, ceinture et casque, carte grise et assurance, ou encore téléphone portable) et à la suite des accidents. En dehors de ces cas, leur mode de constatation les rapproche donc des infractions révélées par l'action des services (une personne est nécessairement mise en cause lors de la constatation de l'infraction).

••• (8) Voir la présentation du programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), l'équivalent de l'état 4001 au Canada : http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3302&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

Il n'est cependant pas possible de considérer que les délits routiers, qui sont les infractions à la sécurité routière les plus graves au sens pénal du terme, peuvent s'ajouter aux crimes et délits d'infractions révélées par l'action des services enregistrés grâce à l'état 4001. D'une part car ce ne sont pas exclusivement des infractions révélées par l'action des services (infractions révélées à la suite d'accidents) et d'autre part, car même si on ne disposait que des infractions enregistrées dans le cadre de l'action proactive des services, leur mode de comptage diffère de celui de l'état 4001.

En matière de sécurité routière, on compte toutes les infractions constatées pour chaque mis en cause : par exemple, un automobiliste arrêté pour excès de vitesse, peut présenter un taux d'alcool supérieur à la norme autorisée et n'avoir plus de permis de conduire en cours de validité. La procédure qui sera établie par le policier ou le gendarme aboutira au comptage de trois infractions (excès de vitesse, conduite en état alcoolique et conduite sans permis) alors que selon la logique de l'état 4001, une infraction devrait être choisie comme étant la plus grave (en appliquant des règles définies à l'avance, par exemple en se fondant sur la peine maximale encourue selon le code pénal) puis celle-ci devrait être comptée selon une unité variant d'une infraction à l'autre.

Là où l'état 4001 permet d'obtenir des faits constatés qui selon le cas sont des procédures, des infractions, des victimes ou des plaignants, le recensement des délits routiers est plus simple : il s'agit de compter les infractions enregistrées une à une selon une nomenclature très détaillée appelée « NATINF » (*nature d'infractions*). Elle a été conçue et est gérée par la direction des affaires criminelles des grâces du ministère de la Justice. Elle associe un code numérique pouvant comporter de 1 à 5 chiffres à chaque article du code pénal, si bien qu'il existe entre toute « NATINF » et toute infraction du code pénal une relation bijective : chaque infraction définie dans le code pénal est associée à un numéro de NATINF et chaque numéro renvoie vers un article unique.

Les délits routiers pour lesquels l'ONDRP a reçu des données sur les 11 premiers mois de 2009 et de 2010 sont des regroupements de NATINF. Ils sont appelés « Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique », « Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants », « Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants » et « Conduite sans permis ». Le détail par NATINF n'est pas précisé.

Les correspondances entre ces regroupements et les NATINF qui les composent sont les suivants :

« Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique » :

- Conduite d'un véhicule en état d'ivresse manifeste (NATINF 41)
- Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux vérifications de l'état alcoolique (NATINF 51)
- Conduite d'un véhicule sous l'emprise d'un état alcoolique (NATINF 1247)

Conduite sous l'emprise de produits stupéfiants :

- Refus par le conducteur d'un véhicule de se soumettre aux analyses ou examens en vue d'établir s'il conduisait en ayant fait usage de stupéfiants (NATINF 22988)
- Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants (NATINF 23761)

Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants :

- Conduite d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'emprise d'un état alcoolique (NATINF 23762)

Conduite sans permis :

- Conduite d'un véhicule sans permis (NATINF 7536)
- Conduite d'un véhicule avec un permis de conduire d'une catégorie n'autorisant pas sa conduite (NATINF 22872)
- Conduite d'un véhicule à moteur malgré la suspension administrative ou judiciaire du permis de conduire (NATINF 5707)
- Conduite d'un véhicule à moteur malgré l'annulation judiciaire du permis de conduire (NATINF 5708)

- Conduite d'un véhicule à moteur malgré l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis de conduire (NATINF 5709)
- Conduite d'un véhicule à moteur pendant la rétention conservatoire du permis de conduire (NATINF 6246)
- Conduite d'un véhicule malgré l'invalidation du permis de conduire résultant du retrait de la totalité des points (NATINF 22873)

La présentation des données relatives aux conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants se fera dans une forme différente de celles des données reçues. Un total appelé « Délits de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants » est créé par addition des 3 premiers regroupements ci-dessus (tableau P1).

Tableau P1 : « Conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants », « Conduites sans permis » et « Grand excès de vitesse » enregistrés par la police* et la gendarmerie de janvier 2009 à mai 2011 (Voir Avertissement).

Infractions enregistrées par la police* et la gendarmerie	Regroupements de délits routiers						Regroupements de « Contraventions de 5 ^e classe et délits »		
	"Délits de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants"			"Conduites sans permis"			"Grands excès de vitesse"		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Janvier	13 596	13 711	16 502	6 968	6 776	8 272	726	724	1 173
Février	13 909	13 856	15 591	7 405	6 860	7 977	913	790	1 185
Mars	16 962	16 561	16 686	8 548	8 267	9 038	1 430	1 190	1 393
Avril	16 414	16 384	17 019	8 292	8 032	8 418	1 404	1 481	1 633
Mai	16 530	17 755	16 518	8 036	7 712	8 094	1 675	1 661	1 537
Juin	15 036	14 847		7 023	6 909		1 436	1 286	
Juillet	15 116	15 344		7 737	7 734		1 345	1 440	
Août	17 193	16 156		8 797	7 829		1 890	1 759	
Septembre	16 061	15 935		9 066	8 162		1 350	1 466	
Octobre	16 761	16 790		9 290	7 666		1 253	1 243	
Novembre	16 051	15 971		7 907	7 545		1 164	1 078	
Décembre	13 874	13 080		6 538	6 294		778	625	
Janvier à Décembre	187 503	186 390		95 607	89 786		15 364	14 743	
Variations en %		- 0,6			- 6,1			- 4,0	

Sources : Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), Préfecture de Police (PP), Compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) ; Transmission DCPJ

* Hors Police aux frontières (PAF)

Si les « Conduites d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'emprise d'un état alcoolique » (NATINF 23762) sont des délits en raison des produits stupéfiants, l'emprise d'un état alcoolique peut, dans ce cas, ne pas être un délit.

La nature de l'infraction, délit ou contravention de 4^e classe, dépend du résultat du dépistage d'alcoolémie. Le délit de conduite en état alcoolique est caractérisé par un taux d'alcool supérieur ou égal à 0,8 g par litre de sang ou à 0,4 mg par litre d'air expiré⁹. Si le taux d'alcool est inférieur à ces seuils mais dépasse 0,5 g par litre de sang ou à 0,25 mg par litre d'air expiré¹⁰, l'infraction relevée n'est pas un délit mais une contravention de 4^e classe.

Pour les « Conduites d'un véhicule en ayant fait usage de substances ou plantes classées comme stupéfiants et sous l'emprise d'un état alcoolique », on ne peut pas distinguer les emprises alcooliques délictuelles ou contraventionnelles. C'est pourquoi les « Délits de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique » ne peuvent pas être comptés en incluant les cas de cumul avec les emprises de produits de stupéfiants (tableau P2).

La question de la nature de l'infraction se pose aussi pour les excès de vitesse. L'ONDRP a reçu des données sur un regroupement de NATINF appelé « Grands excès de vitesse ». Il s'agit des :

- Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par conducteur de véhicule à moteur (NATINF 21526)
- Excès de vitesse d'au moins 50 km/h par élève conducteur titulaire d'un livret d'apprentissage (NATINF 21540)

••• (9) Le résultat du dépistage d'alcoolémie est exprimé dans une unité qui dépend du type de test effectué (examen sanguin ou analyse de la composition de l'air expiré).

(10) Pour les transports en commun ces seuils sont différents : 0,2 g par litre de sang ou à 0,1 mg par litre d'air expiré.

Ces dépassements de 50 km/h ou plus sont des contraventions de 5^e classe qui peuvent être requalifiées en délit si le conducteur est en état de récidive. Le délai de récidive est de 3 ans pour ces « excès de vitesse d'au moins 50 km/h ». L'enregistrement statistique de ces infractions se fait sans précision sur l'éventuel état de récidive du conducteur, si bien que le regroupement des « Grands excès de vitesse » comprend à la fois des contraventions de 5^e classe et des délits, sans possibilité de distinction.

Tableau P2 : Les infractions du regroupement « Conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants » enregistrées par la police* et la gendarmerie de janvier 2009 à mai 2011 (Voir Avertissement).

Infractions enregistrées par la police* et la gendarmerie	Regroupement "Délits de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produits stupéfiants"								
	Délits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique (hors cumul avec produits stupéfiants**)			Conduites sous l'emprise de produits stupéfiants (hors cumul avec état alcoolique**)			Conduite sous l'emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants**		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Janvier	12 139	11 396	13 990	1 246	2 032	2 249	211	283	263
Février	12 231	11 481	13 153	1 371	2 158	2 183	307	217	255
Mars	14 812	13 591	14 245	1 778	2 634	2 114	372	336	327
Avril	14 381	13 663	14 439	1 780	2 454	2 235	253	267	345
Mai	14 486	14 940	14 095	1 724	2 461	2 109	320	354	314
Juin	13 275	12 727		1 532	1 860		229	260	
Juillet	13 227	13 356		1 633	1 676		256	312	
Août	14 993	13 985		1 938	1 870		262	301	
Septembre	13 767	13 658		2 009	2 006		285	271	
Octobre	14 234	14 118		2 206	2 283		321	389	
Novembre	13 617	13 569		2 145	2 039		289	363	
Décembre	11 879	11 353		1 754	1 495		241	232	
Janvier à Décembre	163 041	157 837		21 116	24 968		3 346	3 585	
Variations en %		- 3,2			+ 18,2			+ 7,1	

Sources : Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), Préfecture de Police (PP), Compagnies républicaines de sécurité (DCCRS) et direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) ; Transmission DCPJ

* Hors Police aux frontières (PAF)

** Lorsque « conduite sous l'emprise d'un état alcoolique » et « conduite sous l'emprise de stupéfiants » se cumulent, on ne peut pas savoir si le taux d'alcool correspond à un délit ou une contravention de 4^e classe (voir seuils dans le texte ci-dessus), le caractère délictuel de l'infraction est due aux stupéfiants. Pour les « conduites sous l'emprise d'un état alcoolique », hors stupéfiants, les données correspondent uniquement aux délits.

Le nombre total d'infractions enregistrées par la police et la gendarmerie est le résultat d'une addition de statistiques collectées par différentes directions de la police nationale et par la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN). Pour la Police nationale, on trouve la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), la préfecture de Police (PP) dont le territoire comprend Paris et les trois départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) et la direction centrale des compagnies républicaines de sécurité (DCCRS). Sachant que la police aux frontières (PAF) assure aussi, sur les sites où elle est compétente comme les aéroports internationaux, des missions de sécurité routière, on en conclut que les données reçues par l'ONDRP sur les infractions routières citées ne sont pas exhaustives, même si l'activité des principaux services de constatation est prise en compte.

La constitution d'indicateurs statistiques à partir de la sélection d'infractions à la sécurité routière pour lesquelles des données mensuelles sont désormais disponibles bénéficierait vraisemblablement de données de contexte sur le type de contrôle à l'origine des constatations (contrôle général ou spécifiques ou à la suite d'un accident) et sur le nombre de cas positifs (alcool, stupéfiants, absence de permis ou vitesse) rapporté à celui des contrôles. Le processus d'élargissement du champ du bulletin mensuel à la sécurité routière en est à sa première étape, des modifications seront apportées en fonction des informations accessibles.

Commentaires sur les variations entre 2009 et 2010 des nombres d'infractions routières enregistrées

En 2010, les policiers et les militaires de la gendarmerie ont enregistré 186 390 délits de conduite en état alcoolique ou sous l'emprise de produits stupéfiants (*y compris les cas de cumul des 2*). Ce nombre est en légère baisse par rapport à 2009 : - 0,6 %, soit - 1 113 délits enregistrés.

Lorsqu'on distingue ces délits selon le type de produit à l'origine de l'infraction, il apparaît que les délits de conduite en état alcoolique enregistrés (taux d'alcool supérieur ou égal à 0,8 g par litre de sang ou à 0,4 mg par litre d'air expiré) sont en baisse de 3,2 % (soit - 5 204 délits enregistrés). En revanche, les délits de conduite sous l'emprise de produits stupéfiants (hors cumul avec l'état alcoolique) sont en hausse : + 18,2 % (soit + 3 852 délits enregistrés). Il en est de même pour les délits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique (non nécessairement au-dessus du seuil délictuel) et de produits stupéfiants : + 7,1 % (soit + 239 délits enregistrés).

Ces délits sont constatés par les policiers et les militaires de la gendarmerie à la suite de contrôles d'alcoolémie ou de stupéfiants. Le nombre de délits enregistrés dépend de celui des dépistages positifs. Il ne peut être interprété qu'avec une donnée complémentaire, le nombre total de dépistages. En l'absence de cette information, on ne peut pas savoir si l'augmentation du nombre des délits de conduite sous l'emprise de stupéfiants enregistrés est la conséquence d'une hausse des contrôles ou d'une hausse du taux de contrôles positifs à nombre de contrôle constant, voire d'une combinaison des 2 facteurs.

En 2010, un peu moins de 90 000 délits de « conduite sans permis » ont été enregistrés par la police et la gendarmerie. En 2009, 95 607 l'avaient été. En un an, ce nombre a baissé de 6,1 %, soit 5 821 délits enregistrés en moins. Cette baisse, si elle s'était produite dans un contexte comparable entre 2009 et 2010, avec en particulier une activité de contrôle des permis égale, pourrait indiquer un recul de la proportion de personnes roulant sans permis. Cependant, comme dans l'exemple précédent, sans des données d'activité, on ne peut pas la mettre en perspective.

Il en est de même pour les délits et contraventions de « Grands excès de vitesse » dont le nombre est passé de 15 364 en 2009 à 14 743 en 2010, soit - 4 %. On ne sait pas si cette baisse s'est produite alors que les contrôles de vitesse ont été plus ou moins nombreux en 2010 par rapport à 2009.

Pour les infractions liées à l'alcool ou la vitesse, on peut aussi remarquer l'existence d'infractions du même type mais de moindre gravité au sens du code pénal (conduite en état alcoolique avec un taux d'alcool inférieur à 0,8 g par litre de sang ou à 0,4 mg par litre d'air expiré, mais supérieur à 0,5 g par litre de sang ou à 0,25 mg par litre d'air expiré, ou excès de vitesse de moins de 50 km/h), nécessiteraient aussi de connaître leurs variations, pour vérifier si elles sont convergentes ou divergentes, avec la possibilité de phénomènes de transferts de délits vers des contraventions, et *vice et versa*.

Les actes faisant l'objet d'un recensement national assuré par la sous-direction de l'information générale (SDIG) de la direction centrale de la sécurité publique : « affrontements entre bandes » et « actes de discrimination »

Depuis sa création en septembre 2008 au sein de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP), la sous-direction de l'information générale (SDIG) établit chaque mois un bilan statistique sur différents phénomènes de délinquance. Parmi eux, on trouve deux catégories appelées respectivement « affrontements entre bandes » et « actes de discrimination ».

L'ONDRP reçoit des données mensuelles pour les « affrontements entre bandes » et des données trimestrielles pour les actes de discrimination.

La collecte de données s'effectue à l'échelle départementale pour les « affrontements entre bande ». Cela signifie que, hors Paris et départements limitrophes (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), les services départementaux de sous-direction de l'information générale de la DCSP sont destinataires de descriptifs d'événements susceptibles d'être qualifiés d'« affrontements entre bandes » qui se sont produits sur le territoire du département, en zone police ou en zone gendarmerie.

Les services départementaux de la SDIG constituent un récapitulatif mensuel des événements susceptibles d'être qualifiés d'« affrontements entre bandes » recensés. Il est transmis au service national de la SDIG. Pour Paris et les départements limitrophes, c'est la direction du renseignement de la Préfecture de Police (DRPP) qui recense les événements susceptibles d'être qualifiés d'« affrontements entre bandes » et en transmet le récapitulatif à la SDIG.

Le service national de la SDIG détermine pour chaque événement décrit dans les récapitulatifs mensuels envoyés s'il s'agit ou pas d'un acte qui sera enregistré comme « affrontements entre bande ».

La définition opérationnelle de la SDIG est la suivante : « Une bande est un groupe composé au minimum de trois adolescents ou jeunes adultes. La structure de la bande peut varier mais elle comprend au moins un noyau stable de membres qui se considèrent ou sont considérés par les membres occasionnels comme étant une bande. Ils se regroupent pour des raisons qui peuvent être sociales, culturelles ou autres et commettent de façon désorganisée ou délibérée des actes anti sociaux (incivilités), délictueux ou criminels. Cette définition exclut de fait tout regroupement de jeunes qui n'ont d'autre objectif que de "tenir les murs". Chaque quartier, chaque barre d'immeuble a son regroupement. Tous ne constituent pas une bande ».

À partir de descriptif de l'événement, la SDIG vérifie notamment qu'il ne s'agit pas « de règlements de comptes ou querelles entre particuliers » et, en cas de besoin, requiert « un complément d'information auprès des services concernés ». Dans les informations méthodologiques transmises par la DCSP à l'ONDRP, il est ajouté que « *Sont retenus des affrontements groupes contre groupes mais aussi des faits impliquant des membres de bandes même peu nombreux mais dont le dénominateur commun et la motivation sont liés à la bande* ».

D'un point de vue statistique, la définition d'un « affrontement entre bandes » souffre de certaines imprécisions, comme ce qu'on entend par « jeunes adultes », et surtout de la difficulté à unifier le concept de « bande » à travers des éléments objectifs. Cependant si la pratique de qualification des événements est empiriquement cohérente ¹¹, on peut, malgré l'absence d'une définition claire, obtenir des statistiques exploitables. L'ONDRP n'est pas en mesure de dire si la pratique de qualification présente effectivement la cohérence nécessaire, mais il est légitime de le supposer car cette cohérence a aussi un intérêt opérationnel.

Pour les « actes de discrimination », le recensement de la SDIG est national. Dans ce cas, les données départementales pour la zone gendarmerie sont centralisées par la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) puis transmises au service national de la SDIG. En zone police, ce sont les services départementaux de la SDIG et, pour Paris et les départements limitrophes, la DRPP qui transmettent leurs données au niveau central.

Selon la description du mode de collecte des données qui a été fournie par la DCSP à l'ONDRP, les services départementaux de la SDIG, la DRPP et les groupements départementaux de gendarmerie, procéderaient selon « le même modèle ».

On apprend en particulier que « Pour chaque acte sont rapportés la date, le lieu, le mode opératoire, le nombre et la qualité des victimes et des auteurs, s'ils sont connus, ainsi que les suites judiciaires données. ». En sa qualité de « service centralisateur national », on peut donc supposer que la SDIG assure la cohérence de la collecte selon les différentes directions concernées.

L'ONDRP a pu savoir que les « actes de discrimination », correspondants aux infractions, « Attentats ou tentatives, incendies, dégradations, violences, menaces, démonstrations injurieuses, inscriptions, tracts ou courriers », accompagnées de la circonstance aggravante de discrimination dans l'article 132-76 du code pénal :

« Dans les cas prévus par la loi, les peines encourues pour un crime ou un délit sont aggravées lorsque l'infraction est commise à raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

La circonstance aggravante définie au premier alinéa est constituée lorsque l'infraction est précédée, accompagnée ou suivie de propos, écrits, images, objets ou actes de toute nature portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la victime ou d'un groupe de personnes dont fait partie la victime à raison de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

On peut aussi ajouter que la comptabilisation des « actes de discrimination » dépend non seulement de leur constatation par un service de police ou une unité de gendarmerie, mais aussi de la sensibilité des agents à cette thématique.

Cette remarque concerne en fait toutes les statistiques nationales qui sont obtenues sur la base d'une démarche spécifique des services de terrain : un « affrontement entre bandes » ou un « acte de discrimination » n'est pas compté automatiquement au niveau national. Il ne peut l'être qu'après transmission d'un service local. Toute modification de la propension des agents à signaler les actes considérés peut de ce fait avoir un fort impact sur le nombre qui est recensé.

••• (11) C'est-à-dire qu'une fois qu'un cas est tranché dans un sens, les suivants reprennent la « jurisprudence » ainsi décidée.

Tableau P3 : Les « affrontements entre bandes » recensés et centralisés par la sous-direction de l'information générale (SDIG) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) de janvier 2009 à mai 2011.

	« Affrontements entre bandes »		
	2009	2010	2011
Janvier	29	41	44
Février	19	37	33
Mars	33	54	40
Avril	35	43	34
Mai	39	46	39
Juin	31	37	
Juillet	17	18	
Août	12	16	
Septembre	35	30	
Octobre	42	26	
Novembre	31	30	
Décembre	23	19	
Janvier à Décembre	346	397	
Variations en %		+ 14,7	

Sources : SDIG, DCSP ; DRPP ; DGGN ; Centralisation SDIG, DCSP ; Transmission DCPJ

Tableau P4 : Les « actes de discriminations » recensés et centralisés par la sous-direction de l'information générale (SDIG) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) du premier trimestre 2009 au premier trimestre 2011.

	« Actes de discriminations »		
	2009	2010	2011
Janvier			
Février	734	367	338
Mars			
Avril			
Mai	474	375	
Juin			
Juillet			
Août	322	306	
Septembre			
Octobre			
Novembre	348	330	
Décembre			
Janvier à Décembre	1 878	1 378	
Variations en %		- 26,6	

Sources : SDIG, DCSP ; DRPP ; DGGN ; Centralisation SDIG, DCSP ; Transmission DCPJ

Commentaires sur les variations entre 2009 et 2010 des nombres d'« affrontements entre bandes » et d'« actes de discriminations »

Selon les définitions qui ont été détaillées ci-dessus, en 2010, la sous-direction de l'information générale (SDIG) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) a recensé 397 affrontements entre bandes et 1 378 actes de discriminations. Par rapport à 2009, les affrontements entre bandes recensés sont en hausse de 14,7 % (soit + 51 « affrontements » recensés) et les actes de discriminations en baisse de 26,6 % (soit - 500 actes recensés).

Si le nombre d'affrontements entre bandes affiche une hausse de près de 15 %, l'ordre de grandeur du chiffre de 2009, soit 350, n'en est pas pour autant remis fortement en cause. La différence d'environ 50 affrontements recensés pourrait être due à un meilleur repérage des types de situations concernées, entre la première année de recensement et la deuxième.

En revanche, la baisse du nombre d'actes de discrimination recensés de plus d'un quart en proportion, ou de - 500 actes recensés sur un total 2009 d'un peu moins de 1 900, conduit à s'interroger sur la capacité à construire des indicateurs statistiques sur ce type de phénomènes.

L'ONDRP manque d'informations pour interpréter le niveau des nombres d'actes recensés au premier trimestre 2009, soit plus de 730, et au deuxième trimestre (474) en comparaison de ceux qui l'ont été depuis 6 trimestres, qui ont tous été compris entre 300 et 375.

RAPPEL SUR LES COMPARAISONS EN TENDANCES
DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES « CADRES DE VIE
ET SÉCURITÉ » ET DES STATISTIQUES
SUR LES FAITS CONSTATÉS PAR LA POLICE
ET LA GENDARMERIE SUR LA PÉRIODE 2006-2009

Le bulletin mensuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) exploite exclusivement des statistiques sur la délinquance enregistrée par la police et la gendarmerie. Il s'agit des faits constatés de crimes et délits non routiers extraits de l'outil d'enregistrement commun à la police et à la gendarmerie (*état 4001*), des déclarations à la main courante enregistrées par les services de police de sécurité publique (MCI, *main courante informatisée*), des contraventions enregistrées par la gendarmerie nationale et depuis mai 2010, de données faisant l'objet de remontées nationales comme certains délits routiers (*voir les différents chapitres correspondants*).

La disponibilité de ces données dès le mois suivant leur enregistrement leur permet de figurer dans le bulletin mensuel de l'ONDRP, sachant que les indicateurs statistiques y sont présentés et commentés sur 12 mois glissants.

Les autres sources qui sont exploitées par l'ONDRP lui sont le plus souvent transmises sous la forme de données annuelles. Elles font l'objet d'un ou plusieurs articles du rapport annuel qui est publié en novembre. C'est le cas des résultats de l'enquête annuelle de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP.

Or, sans des données de cette nature, on ne peut pas déterminer si les tendances observées dans les bulletins mensuels concernent uniquement les faits portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie ou si elles sont révélatrices d'évolutions relatives aux phénomènes de délinquance eux-mêmes. Le premier tableau du présent bulletin rappelle en effet, à partir d'estimations de taux de plainte mesurés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité », qu'une partie seulement des atteintes subies par les ménages et les personnes physiques fait l'objet d'une plainte.

Grâce aux réponses collectées auprès des ménages ou des personnes physiques lors d'enquêtes de victimation, il est possible de mener des comparaisons en tendances avec les faits constatés par la police et la gendarmerie pour les atteintes qui y sont abordées.

En novembre 2010, à partir des quatre enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2010 portant, entre autres, sur les atteintes subies entre 2006 et 2009, l'ONDRP a procédé à des comparaisons en tendance. Les principaux résultats sont proposés désormais dans le bulletin mensuel afin d'illustrer la nécessité de disposer de données extraites d'enquêtes de victimation avant de pouvoir déduire de la lecture des tendances des variations des faits constatés.

La comparaison porte sur trois types d'atteintes : les vols et tentatives de vol visant les biens des ménages ou les personnes de 14 ans et plus, les actes de vandalisme contre les biens des ménages et les violences physiques ou sexuelles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans.

L'absence de statistiques sur les contraventions de 4^e et de 5^e classe enregistrées par la police nationale en matière de destructions, dégradations et de violences dites légères ne permet pas pour les actes de vandalisme et les violences physiques ou sexuelles de disposer du total des plaintes enregistrées par la police et la gendarmerie. C'est pourquoi une représentation synthétique comme celle du tableau A sur les vols et tentatives de vol ne peut être utilisée pour les autres atteintes.

De plus, en raison de modifications de questionnaires, on dispose de statistiques de victimations sur les actes de vandalisme ou les violences physiques ou sexuelles sur 2007-2009 et non sur 2006-2009.

Les vols et tentatives de vols

Extraits du rapport annuel de novembre 2010 :

« Une tendance commune à la baisse entre 2006 et 2009, sans doute accentuée pour les faits constatés par une diminution du taux de plainte »

En 2006, le nombre de vols et tentatives de vols déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus a été estimé à plus de 4 875 000. En 3 ans, si le nombre de vols et tentatives de vols personnels a été stable, celui des vols et tentatives de vols visant les biens des ménages a baissé significativement. On considère donc que dans leur ensemble les vols et tentatives tels qu'ils sont mesurés dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont en baisse entre 2006 et 2009.

La baisse en volume d'environ 200 000 vols déclarés ou tentatives fournit un taux de variation de - 4,3 % sur 3 ans dont la nature est très différente de ceux que l'ONDRP établit et diffuse régulièrement sur les faits constatés. C'est au mieux une estimation de l'ordre de grandeur de la baisse. Dans le même temps, les faits constatés ont diminué de 11,7 %, en passant de 1 781 051 en 2006 à 1 572 021 en 2009. La tendance à la baisse commune aux deux sources comparées apparaît donc comme plus accentuée à travers les statistiques sur les faits constatés [tableau A1].

Lorsqu'on estime la variation du nombre de plaintes dénombrées à partir des déclarations des ménages et des personnes de 14 ans et plus, on obtient un taux d'un ordre de grandeur compatible avec celui extrait de l'état 4001 : elle s'établit à - 14,5 % entre 2006 et 2009.

Cette baisse plus marquée des atteintes suivies d'une plainte pour rapport au nombre total estimé à partir de l'enquête s'explique par une baisse du taux de plainte. En 2006, il était supérieur à 36 % alors qu'en 2009, il émerge à 32,5 %, soit une baisse de 3,5 points. On conclut donc que la baisse du nombre de vols et tentatives de vols contre les ménages et les personnes de 14 ans et plus telle qu'elle est mesurée entre 2006 et 2009 dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a sans doute été amplifiée dans les statistiques des faits constatés par une régression de la fréquence des plaintes.

Tableau A1. Comparaison des résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et des statistiques sur les faits constatés extraits de l'état 4001 : variations entre 2006 et 2008 du nombre de vols et tentatives subis par les ménages et les personnes de 14 ans et plus, du nombre de ceux-ci ayant fait l'objet d'une plainte et du nombre de faits constatés de vols contre des particuliers et assimilés.

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »*	2006	2007	2008	2009	Variations entre 2006 et 2009 (en %)
Ensembles des vols et tentatives de vols déclarés	4 876 000	4 615 000	4 458 000	4 669 000	
Variations annuelles (en %)		- 5,4	- 3,4	+ 4,7	- 4,3
Vols et tentatives de vols suivis d'une plainte	1 774 000	1 647 000	1 400 000	1 516 000	
Variations annuelles (en %)		- 7,2	- 15,0	+ 8,4	- 14,5
Faits constatés enregistrés par la police et la gendarmerie**	2006	2007	2008	2009	Variations entre 2006 et 2009 (en %)
Faits constatés de vols contre des particuliers et assimilés	1 781 051	1 651 259	1 560 080	1 572 021	
Variations annuelles (en %)		- 7,3	- 5,5	+ 0,8	- 11,7

Sources : * INSEE, Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010

** Etat 4001 annuel, DCPJ

Les actes de vandalisme contre les biens des ménages

Extraits du rapport annuel de novembre 2010 :

« En 2007, plus de 412 000 faits de crimes ou délits de destructions, dégradations de biens privés avaient été constatés. En deux ans, leur nombre a baissé de 12 % (soit - 49 336 faits constatés). Il a diminué de 11,4 % en zone police (soit - 41 618 faits constatés) et de 16,2 % en zone gendarmerie (soit - 7 718 faits constatés).

Dans le même temps, les contraventions de destructions, dégradations de biens causant un dommage léger ont connu en zone gendarmerie une hausse en volume comparable à la baisse des faits de crimes et délits : + 7 521 contraventions enregistrées entre 2007 et 2009, soit + 3,3 %. Leur nombre est passé de 227 087 en 2007 à 234 608 en 2009.

En conséquence, le total formé à partir des statistiques sur les crimes et délits et sur les contraventions relatives à des destructions, dégradations de biens privés constatés en zone gendarmerie, a peu varié en 2 ans (- 0,1 %, soit - 197 crimes, délits ou contraventions constatés).

La baisse des faits constatés de crimes et délits pour l'ensemble du territoire peut donc avoir été compensée en tout ou partie par une hausse des contraventions comme on le voit en zone gendarmerie. On ne peut pas affirmer qu'elle indique la tendance de l'ensemble des faits constatés de destructions, dégradations de biens privés, y compris destructions, dégradations légères.

Or, selon les résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité », le nombre d'actes de vandalisme contre la résidence principale ou la voiture déclarés par les ménages est plutôt en hausse, ou au moins stable pour ceux visant la voiture. De plus sur 2 ans, leur taux de plainte a baissé de 2,3 points [tableau A2].

On en déduit que les causes les plus probables de la baisse des faits constatés de crimes et délits de destructions, dégradations de biens privés est un transfert, au sens numérique du terme, des plaintes pour délits vers celles pour contraventions de 5^e classe et une baisse du taux de plainte des victimes. **Au regard des données dont on dispose, une baisse effective des actes commis est moins envisageable.** Leur gravité a pu varier, ce qui expliquerait le « transfert numérique » vers les contraventions. Il est aussi possible que les pratiques de saisie évoluent ce qui conduit à enregistrer comme "contraventions" des faits précédemment comptés comme "délits" ».

Tableau A2. Estimation du nombre d'actes de vandalisme visant les biens des ménages (véhicules ou résidences) suivis d'une plainte et taux de plainte.

	2007		2008		2009	
	Nombre d'atteintes déclarées	Nombre d'atteintes suivies d'une plainte	Nombre d'atteintes déclarées	Nombre d'atteintes suivies d'une plainte	Nombre d'atteintes déclarées	Nombre d'atteintes suivies d'une plainte
Actes de vandalisme contre la résidence principale ou contre la voiture	3 250 000	579 000	3 198 000	501 000	3 538 000	548 000
Taux de plainte (en %)	17,8		15,7		15,5	
Actes de vandalisme contre la résidence principale	1 157 000	119 000	1 191 000	113 000	1 402 000	149 000
Taux de plainte (en %)	10,3		9,5		10,6	
Actes de vandalisme contre la voiture	2 093 000	460 000	2 008 000	388 000	2 136 000	399 000
Taux de plainte (en %)	22,0		19,3		18,7	

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2010, INSEE

Les violences physiques ou sexuelles déclarées par les personnes de 18 à 75 ans

Extraits du rapport annuel de novembre 2010 :

« Les faits constatés de coups et violences volontaires sur personnes de 15 ans et plus (y compris violences à dépositaires de l'autorité) ont augmenté de près de 10 % entre 2007 à 2009 (soit + 19 123 faits constatés). Le taux d'accroissement est proche entre la zone police, + 9,2 % (soit + 13 681 faits constatés) et la zone gendarmerie, + 10,3 % (soit + 5 442 faits constatés).

Or, les gendarmes ont enregistré dans le même temps un peu moins de contraventions de violences volontaires : - 2,4 % entre 2007 et 2009, soit - 1 126 contraventions enregistrées. Si on considère l'ensemble des plaintes pour violences volontaires enregistrées par la gendarmerie, la baisse des contraventions enregistrées atténue l'intensité de la hausse : leur nombre passe de 100 157 en 2007 à 104 473 en 2009, soit + 4,3 %.

La proportion de personnes de 18 à 75 ans qui ont déclaré avoir été victimes de violences physiques sur un an n'a pas varié significativement entre 2007 et 2009. Sur 2 ans, elle s'apprécie de 0,1 point pour atteindre 2,3 % en 2009, soit un nombre estimé de victimes d'environ 1 million. Ce nombre se situe entre celui de 2007, soit 951 000 victimes déclarées en volume estimé, et près de 1 050 000 en 2008 [tableau A3]. La baisse de 0,1 point du taux de violences physiques entre 2008 et 2009 n'est pas significative.

La comparaison n'est donc pas concluante faute de tendance dans l'enquête « Cadre de vie et sécurité » sur la période étudiée, qui est encore assez courte. Une hausse en volume de moins de 20 000 faits constatés en deux ans, vraisemblablement plus faible si on tient compte des contraventions, est trop faible au regard de la précision de l'enquête. Les variations non significatives des taux d'atteintes, qui s'apparentent à une stabilité relative, ne l'infirmement pas. Mais, elles ne permettent pas de dire que la hausse des faits constatés s'inscrit dans un phénomène qui ne concernerait pas que les plaintes mais la fréquence du phénomène lui-même. »

Tableau A3. Les personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles en 2007*, 2008 et 2009 – Nombres estimés et taux de victimation selon le type d'atteintes.

Enquêtés « Cadre de vie et sécurité »	2007 *		2008		2009	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Estimation du nombre de personnes ayant déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques ou sexuelles	* 1 122 000	2,6	1 171 000	2,7	1 177 000	2,7
Dont**						
Estimation du nombre de personnes ayant déclaré avoir subi au moins un acte de <u>violences physiques</u>	* 951 000	2,2	1 048 000	2,4	1 002 000	2,3
Estimation du nombre de personnes ayant déclaré avoir subi au moins un acte de <u>violences sexuelles</u>	* 243 000	0,6	207 000	0,5	244 000	0,6

Champ : 18 à 75 ans

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2008 à 2010, INSEE

* Données imputées à partir des taux d'atteintes 2006/07

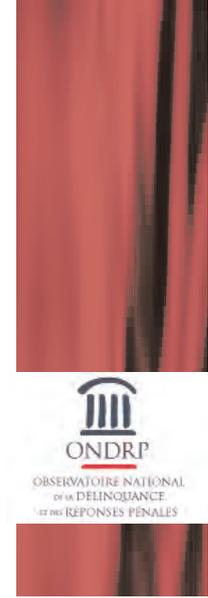
** Les personnes peuvent avoir déclaré plusieurs types d'atteintes sur un an, c'est pourquoi les taux et nombres estimés de victimes ne s'ajoutent pas pour former le total afin d'éviter le « double-compte ».

Extraits du rapport annuel de novembre 2010 :

« En 2009, un peu moins de 10 000 faits ont été enregistrés par la police et la gendarmerie pour violences sexuelles sur personnes majeures. Ce nombre de faits constatés a peu varié en 3 ans : + 1,7 % entre 2007 et 2009, soit + 141 faits constatés.

La proportion de personnes de 18 à 75 ans ayant déclaré avoir subi au moins un acte de violences sexuelles a été mesurée à 0,6 % en 2009, soit la même valeur qu'en 2007. Les volumes estimés de victimes, tous deux voisins de 245 000, sont aussi très proches pour ces deux années. En 2008, il était proche de 210 000 victimes pour un taux d'atteintes de 0,5 % qui n'est pas significativement différent de celui des deux autres années.

Pour les violences sexuelles, l'absence de variations significatives est plus concluante que pour les violences physiques car cette fois le nombre de faits constatés se révèle stable depuis 2007. »



LES ANNEXES

LES INDEX DE L'ÉTAT 4001 CORRESPONDANT À UN INDICATEUR DE L'ONDRP AU COURS DU DERNIER MOIS ET DES 12 DERNIERS MOIS

LES FAITS CONSTATÉS D'ATTEINTES AUX BIENS

Index	Infraction	MOIS ANNÉE PRÉCÉDENTE*	DERNIER MOIS*	12 MOIS PRÉCÉDENTS*	12 DERNIERS MOIS*	VARIATIONS SUR 12 MOIS GLISSANTS**	
		Mai 2010	Mai 2011	Juin 2009 à Mai 2010	Juin 2010 à Mai 2011	En nombre	En %
	Atteintes aux biens	186 769	187 403	2 195 763	2 169 579	- 26 185	- 1,2
	Vols sans violence	144 189	146 592	1 689 727	1 682 702	- 7 025	- 0,4
	Vols liés aux véhicules à moteurs	53 114	48 439	615 598	573 705	- 41 893	- 6,8
35	Vols d'automobiles	10 553	10 071	124 284	119 157	- 5 127	- 4,1
37	Vols à la roulotte	24 001	21 388	282 438	259 564	- 22 874	- 8,1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	11 639	10 448	131 789	122 654	- 9 135	- 6,9
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	6 886	6 509	76 787	72 061	- 4 726	- 6,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	34	23	300	269	- 31	- 10,2
	Cambriolages	26 492	27 295	308 565	320 899	+ 12 334	+ 4,0
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	13 612	15 670	162 506	182 946	+ 20 440	+ 12,6
28	Cambriolages de résidences secondaires	1 293	1 199	14 465	13 971	- 494	- 3,4
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	6 350	5 546	71 665	68 347	- 3 318	- 4,6
30	Cambriolages d'autres lieux	5 237	4 880	59 929	55 635	- 4 294	- 7,2
	Autres vols sans violence						
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	663	766	8 735	8 054	- 682	- 7,8
32	Vols à la tire	7 246	7 457	88 486	89 372	+ 886	+ 1,0
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	16 840	18 079	194 107	196 116	+ 2 009	+ 1,0
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	25 359	29 286	306 124	319 088	+ 12 964	+ 4,2
33	Vols à l'étalage	5 614	5 891	69 502	70 379	+ 877	+ 1,3
39	Vols simples sur chantier	1 638	1 748	16 151	18 893	+ 2 742	+ 17,0
40	Vols simples sur exploitations agricoles	718	881	7 239	8 298	+ 1 059	+ 14,6
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	6 506	6 750	75 220	77 898	+ 2 678	+ 3,6
	Vols avec violences	9 664	10 506	114 830	122 481	+ 7 652	+ 6,7
	Vols à main armée	453	419	6 513	5 873	- 640	- 9,8
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	23	16	387	265	- 122	- 31,6
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	268	225	3 818	3 370	- 448	- 11,7
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	5	8	37	40	+ 3	+ 9,0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	51	54	674	690	+ 17	+ 2,5
19	Autres vols à main armée	106	116	1 597	1 508	- 90	- 5,6
	Vols avec armes blanches	738	744	9 244	9 276	+ 31	+ 0,3
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	79	85	1 125	1 186	+ 61	+ 5,4
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	56	53	667	697	+ 30	+ 4,5
22	Autres vols avec armes blanches	602	606	7 452	7 392	- 60	- 0,8
	Vols violents sans arme	8 473	9 343	99 072	107 333	+ 8 260	+ 8,3
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	75	65	905	912	+ 7	+ 0,8
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	137	107	1 444	1 431	- 13	- 0,9
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	3 894	4 531	46 033	51 082	+ 5 049	+ 11,0
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	4 368	4 640	50 691	53 908	+ 3 217	+ 6,3
	Destructions, dégradations	32 917	30 305	391 207	364 395	- 26 812	- 6,9
62	Incendies volontaires de biens publics	457	494	5 531	5 504	- 28	- 0,5
63	Incendies volontaires de biens privés	3 188	3 211	39 930	37 186	- 2 744	- 6,9
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	5	1	27	29	+ 2	+ 6,7
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	11	12	97	122	+ 25	+ 26,0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	3 642	3 341	40 905	38 577	- 2 328	- 5,7
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	10 757	10 168	128 045	121 079	- 6 966	- 5,4
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	14 858	13 078	176 672	161 899	- 14 773	- 8,4

Source : État 4001 mensuel, DCPJ, Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP

* Les données mensuelles ont été révisées selon la méthode de réaffectation proportionnelle appliquée par l'ONDRP à partir du premier bulletin de l'année 2007 (celui publié en février 2007). Cette méthode consiste à répartir sur chaque mois d'un semestre, la différence entre les données définitives et provisoires de chaque semestre, proportionnellement au nombre de jours du mois dans le semestre.

** Lorsque le nombre de faits constatés de l'index considéré est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

LES FAITS CONSTATÉS D'ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Index	Infraction	MOIS ANNÉE PRÉCÉDENTE*	DERNIER MOIS*	12 MOIS PRÉCÉDENTS*	12 DERNIERS MOIS*	VARIATIONS SUR 12 MOIS GLISSANTS**	
		Mai 2010	Mai 2011	Juin 2009 à Mai 2010	Juin 2010 à Mai 2011	En nombre	En %
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	38 739	41 676	458 138	472 004	+ 13 866	+ 3,0
	Violences physiques crapuleuses	9 677	10 515	114 970	122 635	+ 7 665	+ 6,7
	Volts avec violences	9 664	10 506	114 830	122 481	+ 7 652	+ 6,7
	Volts à main armée	453	419	6 513	5 873	- 640	- 9,8
	Volts avec armes blanches	738	744	9 244	9 276	+ 31	+ 0,3
	Volts violents sans arme	8 473	9 343	99 072	107 333	+ 8 260	+ 8,3
	Autres violences physiques crapuleuses						
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	1	1	24	43	+ 19	+ 79,2
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	8	3	50	48	- 2	- 3,3
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	3	4	42	50	+ 8	+ 17,8
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	1	1	24	13	- 11	- 46,9
	Violences physiques non crapuleuses	20 407	21 949	240 306	243 596	+ 3 290	+ 1,4
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels	16 179	17 514	193 333	194 878	+ 1 545	+ 0,8
3	Homicides pour d'autres motifs	52	57	535	562	+ 28	+ 5,2
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	108	101	938	1 046	+ 108	+ 11,5
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	4	3	59	47	- 12	- 19,8
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	9	12	127	121	- 6	- 4,9
9	Prises d'otages dans un autre but	1	3	30	9	- 21	- 70,0
10	Séquestrations	147	184	2 018	2 073	+ 55	+ 2,7
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	1 541	1 713	16 593	17 474	+ 881	+ 5,3
73	Violences à dépositaires autorité	2 365	2 362	26 673	27 386	+ 713	+ 2,7
	Violences sexuelles	1 873	2 046	23 189	23 203	+ 15	+ 0,1
46	Viols sur des majeur(e)s	337	406	4 642	4 850	+ 208	+ 4,5
47	Viols sur des mineur(e)s	500	473	5 323	5 349	+ 27	+ 0,5
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	351	463	4 934	4 957	+ 23	+ 0,5
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	685	704	8 290	8 048	- 243	- 2,9
	Menaces et chantages	6 782	7 166	79 674	82 570	+ 2 896	+ 3,6
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	886	915	9 354	9 647	+ 293	+ 3,1
12	Menaces ou chantages dans un autre but	5 897	6 251	70 320	72 923	+ 2 603	+ 3,7

Source : État 4001 mensuel, DCPI, Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP

* Les données mensuelles ont été révisées selon la méthode de réaffectation proportionnelle appliquée par l'ONDRP à partir du premier bulletin de l'année 2007 (celui publié en février 2007). Cette méthode consiste à répartir sur chaque mois d'un semestre, la différence entre les données définitives et provisoires de chaque semestre, proportionnellement au nombre de jours du mois dans le semestre.

** Lorsque le nombre de faits constatés de l'index considéré est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

LES FAITS CONSTATÉS D'ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Index	Infraction	MOIS ANNÉE PRÉCÉDENTE*	DERNIER MOIS*	12 MOIS PRÉCÉDENTS*	12 DERNIERS MOIS*	VARIATIONS SUR 12 MOIS GLISSANTS**	
		Mai 2010	Mai 2011	Juin 2009 à Mai 2010	Juin 2010 à Mai 2011	En nombre	En %
	Escroqueries et infractions économiques et financières	27 354	33 054	355 655	377 339	+ 21 684	+ 6,1
	Escroqueries et infractions assimilées	25 344	30 667	331 479	351 870	+ 20 391	+ 6,2
91	Escroqueries et abus de confiance***	15 419	19 505	204 170	220 907	+ 16 737	+ 8,2
89	Falsification et usages de chèques volés	4 784	4 684	60 946	60 364	- 582	- 1,0
90	Falsification et usages de cartes de crédit***	3 456	4 758	47 286	50 936	+ 3 650	+ 7,7
92	Infractions à la législation sur les chèques	846	893	8 571	9 160	+ 589	+ 6,9
84	Faux en écriture publique et authentique	176	179	2 112	2 157	+ 45	+ 2,1
85	Autres faux en écriture	496	523	6 470	6 720	+ 250	+ 3,9
86	Fausse monnaie	169	125	1 924	1 627	- 298	- 15,5
	Infractions économiques et financières	2 010	2 387	24 175	25 469	+ 1 293	+ 5,4
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	164	179	1 765	2 005	+ 240	+ 13,6
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	19	28	261	337	+ 77	+ 29,4
93	Travail clandestin	803	849	9 627	10 081	+ 454	+ 4,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	218	239	2 983	2 976	- 7	- 0,2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	25	80	286	415	+ 129	+ 45,1
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	141	146	1 666	1 602	- 64	- 3,8
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	24	35	309	261	- 48	- 15,5
102	Achats et ventes sans factures	25	24	314	300	- 14	- 4,6
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	83	105	1 123	1 216	+ 92	+ 8,2
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	213	221	2 175	2 515	+ 340	+ 15,6
105	Fraudes fiscales	65	82	739	768	+ 29	+ 3,9
106	Autres délits économiques et financiers	231	399	2 928	2 994	+ 66	+ 2,3

Source : État 4001 mensuel, DCPI, Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

* Les données mensuelles ont été révisées selon la méthode de réaffectation proportionnelle appliquée par l'ONDRP à partir du premier bulletin de l'année 2007 (celui publié en février 2007). Cette méthode consiste à répartir sur chaque mois d'un semestre, la différence entre les données définitives et provisoires de chaque semestre, proportionnellement au nombre de jours du mois dans le semestre.

** Lorsque le nombre de faits constatés de l'index considéré est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

*** Un changement, courant 2009, des règles de saisie des faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières, qui concerne les escroqueries et les usages frauduleux de cartes bancaires sans dépossession matérielle, a pu avoir, depuis plusieurs mois, un impact majeur sur le nombre de faits constatés.

LES FAITS CONSTATÉS D'INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES

Index	Infraction	MOIS ANNÉE PRÉCÉDENTE*	DERNIER MOIS*	12 MOIS PRÉCÉDENTS*	12 DERNIERS MOIS*	VARIATIONS SUR 12 MOIS GLISSANTS**	
		Mai 2010	Mai 2011	Juin 2009 à Mai 2010	Juin 2010 à Mai 2011	En nombre	En %
	Infractions révélées par l'action des services	29 578	33 190	359 741	375 531	+ 15 789	+ 4,4
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	14 090	15 460	169 671	179 295	+ 9 624	+ 5,7
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	508	577	5 951	6 036	+ 85	+ 1,4
56	Usage-revente de stupéfiants	1 625	1 389	17 591	18 304	+ 713	+ 4,1
57	Usage de stupéfiants	11 367	12 861	139 674	148 144	+ 8 470	+ 6,1
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	591	633	6 455	6 811	+ 356	+ 5,5
	Infractions à la législation sur les étrangers	7 228	8 600	89 786	91 659	+ 1 873	+ 2,1
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	6 430	7 891	80 015	82 891	+ 2 876	+ 3,6
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers	367	364	4 462	4 466	+ 3	+ 0,1
71	Autres infractions à la police des étrangers	431	345	5 308	4 302	- 1 006	- 19,0
	Autres infractions révélées par l'action des services	8 259	9 130	100 285	104 578	+ 4 292	+ 4,3
44	Recels	3 100	3 286	36 703	37 433	+ 730	+ 2,0
74	Port ou détention armes prohibées	2 586	2 913	31 712	33 660	+ 1 948	+ 6,1
81	Faux documents d'identité	481	573	6 590	6 568	- 22	- 0,3
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	278	320	3 258	3 589	+ 331	+ 10,2
83	Autres faux documents administratifs	313	319	3 470	3 608	+ 138	+ 4,0
93	Travail clandestin	803	849	9 627	10 081	+ 454	+ 4,7
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	218	239	2 983	2 976	- 7	- 0,2
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	25	80	286	415	+ 129	+ 45,1
59	Délits de débits de boissons et infraction à la réglementation sur l'alcool et le tabac	83	83	880	1 030	+ 150	+ 17,1
76	Délits des courses et des jeux	15	18	229	266	+ 38	+ 16,4
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	16	26	211	301	+ 90	+ 42,7
79	Atteintes à l'environnement	231	287	2 597	3 016	+ 420	+ 16,2
80	Chasse et pêche	77	90	1 257	1 224	- 33	- 2,6
45	Proxénétisme	33	47	484	411	- 73	- 15,0

Source : État 4001 mensuel, DCPI, Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP

* Les données mensuelles ont été révisées selon la méthode de réaffectation proportionnelle appliquée par l'OND à partir du premier bulletin de l'année 2007 (celui publié en février 2007). Cette méthode consiste à répartir sur chaque mois d'un semestre, la différence entre les données définitives et provisoires de chaque semestre, proportionnellement au nombre de jours du mois dans le semestre.

** Lorsque le nombre de faits constatés de l'index considéré est trop faible (moins de 20 faits, selon le seuil choisi), la variation exprimée en % n'est pas proposée car elle n'est pas significative.

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES DE L'ÉTAT 4001

Les faits constatés enregistrés en mai 2011

	Mai 2011	Cumul 2011 (Janvier à Mai 2011)	Cumul 12 derniers mois (Juin 2010 à Mai 2011)
Atteintes aux biens	187 403	879 370	2 169 579
Dont vols avec violence*	10 506	51 462	122 481
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	41 676	198 278	472 004
Escroqueries et infractions économiques et financières	33 054	161 559	377 340

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP

Les faits constatés enregistrés en mai 2010

	Mai 2010	Cumul 2010 (Janvier à Mai 2010)	Cumul 12 derniers mois (Juin 2009 à Mai 2010)
Atteintes aux biens	186 769	894 249	2 195 763
Dont vols avec violences*	9 664	50 019	114 830
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	38 739	193 623	458 138
Escroqueries et infractions économiques et financières	27 354	138 876	355 655

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

Variations des 3 indicateurs

	Variations entre Janvier-Mai 2010 et Janvier-Mai 2011 (en %)	Variations sur 12 mois glissants (en %)
Atteintes aux biens	- 1,7	- 1,2
Dont vols avec violences*	+ 2,9	+ 6,7
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	+ 2,4	+ 3,0
Escroqueries et infractions économiques et financières*	+ 16,3	+ 6,1

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

Remarques : l'ONDRP a choisi de présenter les évolutions de ses indicateurs sur 12 mois glissants. C'est la présentation qui rend le mieux compte des évolutions de fond. À titre d'information, il publie une autre comparaison possible : la comparaison des mois de l'année en cours depuis janvier avec le même mois de l'année précédente (les mois de janvier à mai dans le présent bulletin).

••••(*) Les trois indicateurs de l'ONDRP s'étudient indépendamment les uns des autres, chacun étant conçu pour mesurer les évolutions d'une forme particulière de délinquance. Or les vols avec violences sont, en tant que vol, des atteintes aux biens et, en tant que violences, des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ils figurent donc dans les deux indicateurs.

Les atteintes aux biens

	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variation (en %)
Atteintes aux biens	2 195 763	2 169 579	- 1,2
Vols	1 804 556	1 805 183	+ 0,0
Vols liés aux véhicules à moteurs	615 598	573 705	- 6,8
<i>dont</i>			
Vols d'automobiles	124 284	119 157	- 4,1
Vols à la roulotte	282 438	259 564	- 8,1
Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	131 789	122 654	- 6,9
Cambriolages et vols avec entrée par ruse	317 300	328 953	+ 3,7
<i>dont</i>			
Cambriolages	308 565	320 899	+ 4,0
Cambriolages de locaux d'habitations principales	162 506	182 946	+ 12,6
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	71 665	68 347	- 4,6
Vols simples contre particuliers (hors vol lié aux véhicules à moteur)	588 717	604 576	+ 2,7
Vols à la tire	88 486	89 372	+ 1,0
Vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	194 107	196 116	+ 1,0
Vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	306 124	319 088	+ 4,2
Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)	168 112	175 468	+ 4,4
Vols avec violences	114 830	122 481	+ 6,7
Vols à main armée	6 513	5 873	- 9,8
Vols avec armes blanches	9 244	9 276	+ 0,3
Vols violents sans arme	99 072	107 333	+ 8,3
Destructions, dégradations	391 207	364 395	- 6,9
<i>dont</i>			
Incendies volontaires	45 461	42 690	- 6,1
Destructions et dégradations de biens privés (hors attentats, incendies et véhicules privés)	128 045	121 079	- 5,4
Destructions et dégradations de véhicules privés	176 672	161 899	- 8,4

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variation (en %)
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	458 138	472 004	+ 3,0
Violences physiques crapuleuses	114 970	122 635	+ 6,7
<i>dont</i>			
Vols avec violences	114 830	122 481	+ 6,7
Vols violents avec armes	15 757	15 149	- 3,9
Vols violents sans arme	99 072	107 333	+ 8,3
Violences physiques non crapuleuses	240 306	243 596	+ 1,4
<i>dont</i>			
Coups et violences volontaires non mortels	193 333	194 878	+ 0,8
Violences à dépositaires de l'autorité	26 673	27 386	+ 2,7
Violences sexuelles	23 189	23 203	+ 0,1
Viols	9 965	10 199	+ 2,3
Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles	13 224	13 004	- 1,7
Menaces ou chantages	79 674	82 570	+ 3,6
Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	9 354	9 647	+ 3,1
Menaces ou chantages dans un autre but	70 320	72 923	+ 3,7

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

Les infractions révélées par l'action des services

	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variations (en %)
Infractions révélées par l'action des services	359 741	375 531	+ 4,4
Infractions à la législation sur les stupéfiants	169 671	179 295	+ 5,7
<i>dont</i>			
Usages de stupéfiants	139 674	148 144	+ 6,1
Infractions à la police des étrangers	89 786	91 659	+ 2,1
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers	80 015	82 891	+ 3,6
Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers	4 462	4 466	+ 0,1
Autres infractions à la police des étrangers	5 308	4 302	- 19,0
Autres infractions révélées par l'action des services	100 285	104 578	+ 4,3

Source : Etat 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'État 4001 définitif, ONDRP.

LES FAITS CONSTATÉS DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTREMER

Les atteintes aux biens enregistrées en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outremer en mai 2011 sur 12 mois glissants.

Atteintes aux biens	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variations (en %)
France entière	2 245 865	2 220 857	- 1,1
France métropolitaine	2 195 763	2 169 579	- 1,2
Départements et régions d'outre-mer			
Guadeloupe*	14 179	14 831	+ 4,6
Martinique	11 606	11 083	- 4,5
Guyane	6 643	7 793	+ 17,3
Réunion	17 674	17 571	- 0,6

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP * Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outremer en mai 2011 sur 12 mois glissants.

Atteintes volontaires à l'intégrité physique	Faits constatés entre juin 2009 et mai 2010	Faits constatés entre juin 2010 et mai 2011	Variations (en %)
France entière	478 962	492 573	+ 2,8
France métropolitaine	458 138	472 004	+ 3,0
Départements et régions d'outre-mer			
Guadeloupe*	5 621	5 502	- 2,1
Martinique	5 428	5 392	- 0,7
Guyane	3 250	3 401	+ 4,6
Réunion	6 526	6 274	- 3,9

Source : État 4001 mensuel, DCPJ ; Révision à partir de l'état 4001 annuel, ONDRP * Hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy

LA MAIN COURANTE

Le dispositif de la main courante est en vigueur sur l'ensemble du territoire français dans les zones de compétence de la Police nationale. Jusqu'au 14 septembre 2009, deux systèmes coexistaient : l'un pour toutes les circonscriptions de sécurité publique hors Paris (MCI SP) et l'autre pour Paris (MCI PP).

Avec la réforme de la Préfecture de Police du 14 septembre 2009, la Direction de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne est née du mariage de la Police Urbaine de Proximité de Paris et des Directions Départementales de Sécurité Publique des trois départements de la petite couronne.

Suite à la création de la DSPAP, communément désignée par l'appellation « Grand Paris », les données extraites de la main courante informatisée des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis, qui étaient, jusqu'au 31 septembre 2009, comptabilisés dans l'état 3.1.2 de la main courante informatisée de la sécurité publique, sont à compter du 1^{er} octobre 2009, prises en compte par la préfecture de Police de Paris.

Depuis le 1^{er} octobre 2009, il existe donc toujours deux systèmes : l'un, la MCI DCSP pour toutes les circonscriptions de sécurité publique (hors Paris et les trois départements de la petite couronne) et, l'autre, la MCI PP pour Paris et les trois départements de la petite couronne.

Toutefois, le parallélisme des nomenclatures rend désormais possible l'agrégation des données des deux MCI.

Il est rappelé que les déclarations d'usagers enregistrées dans la main courante peuvent, parallèlement, faire l'objet d'un enregistrement dans l'état 4001. En effet, un enregistrement en main courante n'exclut pas la rédaction d'un procès-verbal et la diligence d'une procédure judiciaire. Ainsi, après qu'un fait ait été signalé aux services de police, et fait l'objet d'un enregistrement en main courante, il peut faire l'objet d'une procédure, et sera alors comptabilisé dans l'état 4001.

En revanche, tous les faits enregistrés en MCI ne peuvent pas faire l'objet d'une comptabilisation dans l'état 4001 puisque ce dernier ne recense pas, par exemple, les procédures établies dans le cadre des délits routiers, de police administrative ou les infractions sanctionnées par des contraventions (toutes classes).

La main courante informatisée (MCI) de la Sécurité Publique et de la Préfecture de Police

			Mai 2010	Mai 2011
			nombre	nombre
A	ACCIDENTS		1 490	1 565
	A01	Accidents corporels de la route	217	281
	A02	Accidents matériels de la route	1 270	1 277
	A11	Accidents ferroviaires corporels	1	0
	A12	Accidents ferroviaires matériels	1	4
	A21	Accidents d'aéronefs corporels	0	0
	A22	Accidents d'aéronefs matériels	0	0
	A31	Accidents fluviaux corporels	1	0
	A32	Accidents fluviaux matériels	0	3
B	ALERTES (bombes,...)		8	3
	BAB	Fausses alertes à la bombe	1	0
	BCD	Colis ou enveloppes suspects non explosifs	4	1
	BDE	Découvertes d'engins explosifs	2	1
	BCS	Neutralisations d'engins explosifs	1	1
	BDA	Alertes sur aéronefs (code à usage PAF)	0	0
C	DECOUVERTES DE CADAVRES		28	37
	CCR	Homicides volontaires	0	0
	CNA	Morts naturelles	19	25
	CSU	Décès - cause suspecte	6	6
	CAC	Décès - cause accidentelle	3	6

D	DIFFERENDS		43 960	47 375
	DF0	Différends familiaux	4 049	4 399
	DF1	Différends entre époux / concubins	9 092	9 626
	DF2	Différends a/s garde des enfants	10 983	11 056
	DF3	Abandons de domicile familial	4 184	4 411
	DHA	Litiges a/s droit de l'urbanisme / habitation	831	874
	DCO	Litiges commerciaux	3 099	3 491
	DTR	Litige a/s droit du travail	1 485	1 727
	DPU	Rixes sur voies / lieux publics	806	895
	DUR	Différends entre usagers de la route	1 388	1 545
	DVO	Différends de voisinage	8 043	9 351
E	EXPLOSIONS		1	6
	EPU	Explosions dans établissements publics	0	0
	ECI	Explosions dans commerces ou industries	0	1
	EHA	Explosions dans habitations	1	1
	EVE	Explosions de véhicules	0	4
	ELA	Explosions dans autres lieux	0	0
F	ALIENES		27	16
	F00	Hospitalisations volontaires d'aliénés	10	6
	F01	Hospitalisations d'office d'aliénés	17	10
G	SUICIDES ET TENTATIVES		41	41
	G00	Tentatives de suicide - auteurs majeurs	32	30
	G01	Tentatives de suicide - auteurs mineurs	5	6
	G10	Suicides - auteur majeurs	3	4
	G11	Suicides - auteur mineurs	1	1
J	OBJETS PERDUS / TROUVES		6 408	7 014
	JPO	Pertes de documents officiels	4 775	5 217
	JAN	Pertes d'animaux	116	112
	JDV	Pertes d'objets mobiliers	870	972
	JTR	Objets trouvés	647	713
I	INCENDIES		167	190
	IEP	Incendies dans établissements publics	3	5
	ICI	Incendies dans commerces / industries	6	5
	IHA	Incendies dans habitations	27	36
	IPO	Feux de poubelles	64	61
	IVA	Incendies de véhicules	38	48
	ILA	Incendies autres lieux	29	35
K	CRIMES ET DELITS		23 621	26 509
	KDV	Dégradations de véhicules	906	847
	KDB	Dégradations de biens autres que véhicules	1 399	1 279
	KDM	Dégradations de mobilier urbain	90	77
	KDT	Tags	82	97
	KV0	Vols à main armée	4	5
	KV1	Vols	3 208	3 319
	KV2	Vols avec violences	54	44
	KV3	Vols avec effraction	118	98
	KV4	Vols de véhicules	160	161
	KV5	Vols à la roulotte	52	38
	KV6	Vols à l'étalage	134	81
	KV7	Grivèleries	45	37
	KP0	Coups et blessures	2 319	2 587
	KP1	Injures - menaces	8 484	9 772
	KP2	Violences ou outrages à agent investi d'une mission de service public	70	60
	KF1	Infractions à la législation sur le séjour en France	44	55
	KF2	Infractions à la législation sur les stupéfiants	189	126
	KF3	Infractions à la législation sur les professions réglementées	7	7
	KF4	Infractions à la législation sur le travail	20	16
	KF5	Ventes à la sauvette	51	32
	KF6	Ports ou détentions d'armes prohibées	46	60
	KA1	Infractions a/s animaux dangereux	87	96
	KR1	C-E-A, C-E-I	14	9
	KR2	Délits de fuite	160	135
	KR3	Autres délits routiers	120	166
	K98	Autres crimes ou délits	5 758	7 305

M	MALADES		248	263
	MVP	Malades - blessés sur la voie publique	77	66
	M01	Malades - blessés à domicile	59	67
	M99	Malades - blessés autre lieu	112	130
N	NUISANCES ET TROUBLES DE L'ORDRE PUBLIC		10 648	12 320
	N00	Tapages diurnes	215	196
	N01	Tapages nocturnes	840	950
	N02	Raves-parties	0	1
	N03	Troubles de voisinage	573	645
	N04	Perturbateurs - indésirables	3 430	3 908
	N11	Individus - véhicules suspects	939	1 255
	N12	Stockages d'armes ou de substances incendiaires	2	2
	N13	Stockages de stupéfiants	4	2
	N21	Troubles à l'hygiène ou à la salubrité	74	71
	N22	Pollutions	8	6
	N23	Dépôts d'immondices	49	59
	N30	Coups de feu	19	11
	N31	Jets de pétards	9	15
	N32	Jets de projectiles	118	110
	N33	Jets de substances incendiaires	2	1
	N40	Divagations d'animaux	168	189
	N50	Sans domicile fixe	17	20
	N60	Infractions au stationnement avec verbalisation	35	36
	N61	Infractions au stationnement avec mise en fourrière	8	16
	N62	Véhicules abandonnés sur la voie publique	23	13
	N63	Autres contraventions au code de la route	144	221
	N70	Stationnements irréguliers de nomades	4	7
	N80	Ivresses publiques et manifestes	14	15
	N90	Rodéos automobiles	12	13
	N98	Contraventions à la police des transports	8	12
	N99	Nuisances diverses	3 933	4 546
O	DEGATS (eaux, gaz,...)		16	20
	O00	Inondations suite à intempéries ou crues	1	1
	O01	Inondations suite à fuites	10	14
	O11	Dégâts suite à éboulements ou effondrements	4	3
	O12	Dégâts suite à intempéries	0	2
	O21	Fuites de gaz	1	0
Q	AFFAIRES DE MŒURS		131	193
	Q01	Exhibitions sexuelles	44	50
	Q10	Prostitution - racolage	3	7
	Q99	Autres infractions aux mœurs	84	136
R	PERSONNES RECHERCHEES		2 611	2 511
	RAD	Recherches / Découvertes d'aliénés disparus	40	31
	RAP	Recherches / Découvertes de majeurs disparus	485	435
	ROP	Ouvertures de portes aux fins de recherches de	0	3
	REV	Recherches / Découvertes de détenus évadés	3	3
	RMD	Recherches / Découvertes de mineurs disparus	295	283
	RMF	Recherches / Découvertes de mineurs en fugue	1 708	1 653
	RVD	Recherches / Découvertes de personnes âgées	31	29
	RPT	Découvertes de personnes inscrites au FPR	8	27
	RPZ	Découvertes de personnes recherchées cadre enquête	8	9
	RMA	Fiches de mise en attention (code spécifique PAF)	3	4
	RAF	Avis à famille	30	34

S	ALARMES DANS ETABLISSEMENTS PUBLICS		2	4
	SB0	Fausses alarmes dans établissements bancaires	1	1
	SB1	Alarmes avec VAMA dans établissements bancaires	0	0
	SF0	Fausses alarmes à la Banque de France	0	0
	SF1	Alarmes avec VAMA à la Banque de France	0	0
	SP0	Fausses alarmes dans établissements de la Poste	1	1
	SP1	Alarmes avec VAMA dans établissements de la Poste	0	0
	ST0	Fausses alarmes dans agences Trésor Public	0	0
	ST1	Alarmes avec VAMA dans agences Trésor Public	0	0
	SA0	Déclenchements d'alarmes dans les Maisons d'arrêt	0	0
	SR0	Déclenchements d'alarmes dans des locaux de police	0	2
	SJ0	Déclenchements d'alarmes dans des tribunaux ou Cours d'Appel)	0	0
	SS0	Déclenchements d'alarmes dans des Préfectures - Sous-préfectures	0	0
T	ACCIDENTS DU TRAVAIL		5	4
	TEC	Accidents du travail corporels en entreprises	4	1
	TEM	Accidents du travail mortels en entreprises	0	0
	TCC	Accidents du travail corporels sur chantiers	1	3
	TCM	Accidents du travail mortels sur chantiers	0	0
V	ALARMES DANS LOCAUX PRIVES		7	9
	VL0	Déclenchements intempestifs d'alarmes locales	5	6
	VL1	Alarmes locales avec effraction	1	1
	VV0	Fausses alarmes - sociétés de surveillance	1	2
	VV1	Alarmes société de surveillance avec effraction	0	0
W	VEHICULES VOLES		16	24
	W01	Découvertes de véhicules quatre roues volés	8	12
	W02	Découvertes de véhicules deux-roues à moteur volés	8	9
	W03	Découvertes de véhicules mis en surveillance	0	3
X	DECLARATIONS FANTAISISTES		248	230
	X01	Déclarations sans suite (absence de faits en cours ou passés)	241	229
	X02	Déclarations fantaisistes aux fins de guet-apens à AFP	7	1
	TOTAL		89 683	98 334

Source : Main courante informatisée, DCSP

LES CONTRAVENTIONS

L'état 4001 ne regroupe que les faits qualifiés crimes ou délits. Il ne comptabilise donc pas les contraventions des cinq classes dont les contraventions pour infractions au code de la route ou encore les contraventions pour violences légères sans ITT (C4), les violences légères avec ITT < 8 jours (C5), des menaces de violences (C3), des destructions ou dégradations légères (C5), etc.

Actuellement, il n'existe pas de système centralisé et général permettant de dénombrer l'ensemble des contraventions dressées sur le territoire par nature d'infraction ou par classe de contravention. Seule la gendarmerie nationale est en mesure de fournir, par classe, et pour certaines infractions, le nombre de contraventions dressées mensuellement. L'autorité judiciaire dispose également du nombre de contraventions de 5^e classe mais le chiffre est annuel.

LES CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LA GENDARMERIE AU NIVEAU NATIONAL

Mai 2011	C/1	C/2	C/3	C/4	C/5	Total
<i>Toutes natures confondues</i>	6 923	49 963	18 370	150 333	28 507	254 096
dont contraventions pour infraction au code de la route	5 480	47 945	15 211	146 272	3 642	218 550
Mai 2010	C/1	C/2	C/3	C/4	C/5	Total
<i>Toutes natures confondues</i>	7804	51837	20363	153949	28487	262440
dont contraventions pour infraction au code de la route	6487	49872	18243	149815	3526	227943

Contraventions pour atteintes volontaires aux personnes	Qualification	Mai 2010	Mai 2011
Violence ayant entraîné une incapacité de travail n'excédant pas 8 jours	C/5	1 878	2 017
Violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail	C/4	1 969	2 088
Aide ou assistance à violence n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail	C/4	1	5
Menace réitérée de violences	C/3	395	458
Menace matérialisée par écrit, image ou autre objet de violences	C/3	86	87
	Somme	4 329	4 655

Janvier à Mai 2011	C/1	C/2	C/3	C/4	C/5	Total
<i>Toutes natures confondues</i>	35 625	267 857	96 097	783 781	132 222	1 315 582
dont contraventions pour infraction au code de la route	29 688	259 027	82 190	766 853	19 110	1 156 868

Contraventions pour atteintes volontaires aux personnes Janvier à Mai 2011	Qualification	Nombre
Violence ayant entraîné une incapacité de travail n'excédant pas 8 jours	C/5	8 738
Violence n'ayant entraîné aucune incapacité de travail	C/4	9 038
Aide ou assistance à violence n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail	C/4	16
Menace réitérée de violences	C/3	1 885
Menace matérialisée par écrit, image ou autre objet de violences	C/3	379
	Somme	20 056

RÉFÉRENCES MÉTHODOLOGIQUES

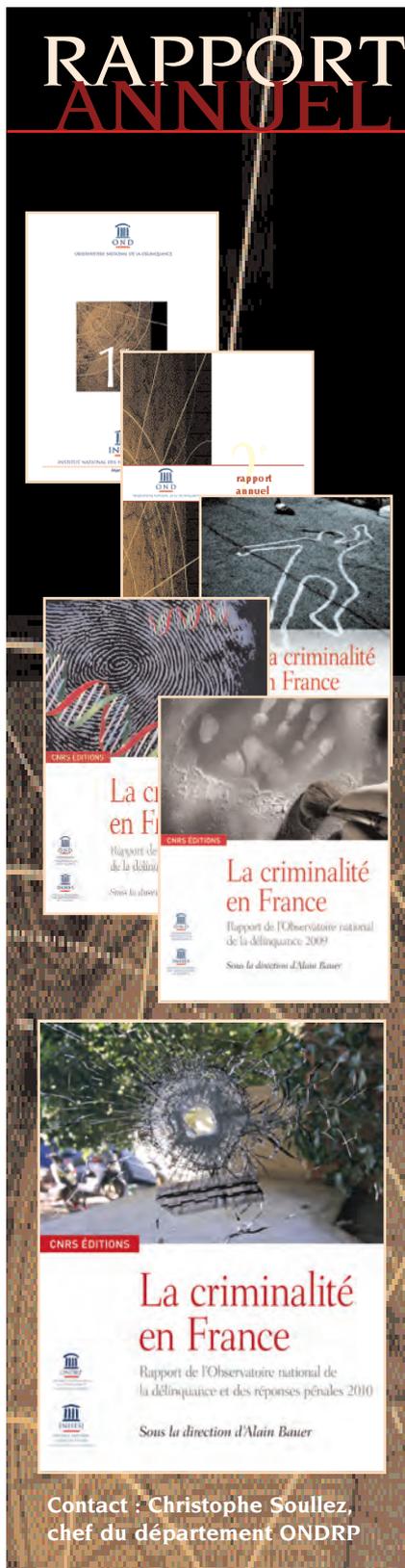
« Les chiffres mensuels des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie », rapport annuel n° 1, INHES, mars 2005.

« Les évolutions du nombre mensuel de faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique de 1995 à 2005 », résultats et méthodes n° 5, INHES, janvier 2006.

« Les escroqueries et infractions économiques et financières en 2005 », Rapport annuel n° 2, INHES, mars 2006.

Rapport annuel 2008, novembre 2008, INHES/OND.

Retrouvez les chiffres détaillés sur le site internet de l'ONDRP : www.ondrp.fr



de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

1^{er} rapport annuel (mars 2005)

2^e rapport annuel (mars 2006)

3^e rapport annuel (novembre 2007)

4^e rapport annuel (novembre 2008)

5^e rapport annuel (novembre 2009)

6^e rapport annuel (novembre 2010)

La criminalité et la délinquance évoluent rapidement. Certes, souvent, ce qui semble nouveau est en fait ce qu'on a oublié. Mais de nouveaux marchés criminels émergent, de nouveaux modes opératoires se mettent en place et des cibles inédites apparaissent. Certains acteurs du crime se trouvent de nouvelles vocations. La connaissance des phénomènes criminels doit donc aller au-delà de la simple perception administrative et comptable des infractions enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie. Beaucoup d'entre elles restent ignorées faute de dépôt de plainte ou en l'absence de la constatation de l'infraction. Afin de connaître les évolutions, tant conjoncturelles que structurelles du crime, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) s'efforce d'avoir une approche multi-sources reposant tant sur des études quantitatives que qualitatives, notamment grâce à l'enquête nationale de victimation mise en place avec le soutien de l'INSEE depuis 2005.

Ce 6^e rapport annuel prend ainsi appui sur les données extraites de toutes les sources disponibles afin d'établir un bilan aussi complet que possible. L'Observatoire national de la délinquance, devenu le 28 octobre 2009, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales devra élargir progressivement son champ d'étude aux suites pénales réservées aux procédures. C'est ainsi que des contributions plus nombreuses du ministère de la Justice et des Libertés ont été intégrées dans ce nouveau bilan.

L'ONDRP présente également les premiers résultats de l'enquête de victimation 2010 « Cadre de vie et sécurité », fruit d'un partenariat avec l'INSEE. À partir des réponses collectées auprès de plus de 17 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus, les évolutions des déclarations d'atteintes aux biens et d'atteintes individuelles ont été mesurées et le sentiment d'insécurité évalué. Enfin, le lecteur trouvera dans ce rapport des éléments d'étude sur la garde à vue, un dossier spécial et inédit sur le trafic de stupéfiants, et une place importante accordée aux études produites à l'étranger.

Ont notamment participé à la rédaction de ce rapport les membres du Conseil d'Orientation indépendant de l'ONDRP, les personnels de l'ONDRP et du département Sécurité de l'INHESJ, de nombreuses administrations, ainsi que de nombreux contributeurs parmi lesquels Vincent LESCLOUS, Éric DEBARBIEUX, George FOTINOS, Marc OUMET et Pierre-Victor TOURNIER

Alain BAUER

Professeur de criminologie au CNAM, Président du conseil d'orientation de l'ONDRP

Contact : Christophe Soulez,
chef du département ONDRP

www.inhesj.fr